



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

CADRE D'ORIENTATIONS CURRICULAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ÉDITION INSTITUTIONNELLE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

CADRE D'ORIENTATIONS CURRICULAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ÉDITION INSTITUTIONNELLE

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

Sigle	Développement
ADEA	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
APC	Approche par Compétences
APEFE	Agence pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger
APPRENDRE	Appui à la Profession Enseignante et au Développement de Ressources
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BIE	Bureau International d'Éducation (de l'UNESCO)
BM	Banque Mondiale
CADBE	Charte Africaine des Droits et de Bien-Être de l'Enfant
CEP	Certificat d'Études Primaires
CFT	Competency Framework for Teachers
CIEAS	Cellule indépendante des acquis scolaires
CITE	Classification Internationale Type de l'Éducation
CTEB	Cycle Terminal de l'Éducation de Base
COC	Cadre d'Orientations Curriculaires
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Éducation des États et des Gouvernements de la Francophonie
DAS	Domaine d'Apprentissage des Sciences
DEP	Direction d'Études et Planification
DGENF	Direction Générale de l'Éducation Non Formelle
DIFORE-BG	Direction de la Formation des Enseignants et des Bureaux Gestionnaires des Écoles
DIGE	Direction de l'Information pour la Gestion de l'Éducation
DIPROMAD	Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique
DIVAS	Division Provinciale des Affaires Sociales
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EAD	Enseignement À Distance
ECE	Espace Communautaire d'Éveil
ÉDU-NC	Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté
ÉLAN	École et Langues Nationales
ENABEL	Agence Belge de Coopération Internationale
ENAFEP	Examen National de Fin d'Études Primaires
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
EXETAT	Examen d'État

GENOCOST	Génocide pour des gains économiques
HP	Humanités Pédagogiques
HPR	Humanités Pédagogiques Rénovées
IA	Intelligence Artificielle
ICT	Information and Communication Technologies
IICBA	International Institute for Capacity Building in Africa
IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres
IFME	Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement
ISU	Institut de Statistique de l'UNESCO
LMD	Licence, Master et Doctorat
MINEDU-NC	Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté
MINETAT	Ministre d'État
MOOC	Massive Open Online Course
OER	Open Educational Resources
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAAF	Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles
PAQUE	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PATN	Projet d'Appui à la Transformation numérique
PEQIP	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement Primaire
PEQPESU	Projet d'Éducation pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux Niveaux Secondaires et Universitaires
PERSE	Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif
PNSN	Plan National Sous-Sectoriel Numérique
PPO	Pédagogie par Objectifs
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNDE	Plan National de Développement de l'Éducation
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PQMINEDU	Plan Quinquennal du Ministère de l'Éducation
PUQ	Presses Universitaires du Québec
RAP	Revue Annuelle des Performances
RDC	République Démocratique du Congo
REL	Ressources Éducatives Libres
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
RP	Régime Pédagogique
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
SSEF	Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation
TENASOSP	Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

- Un premier travail de clôture sémantique a permis de développer une vision consensuelle du concept de cadre d'orientation curriculaire (COC), partagée par l'équipe des experts nationaux.
- Un COC est un outil curriculaire qui synthétise et présente en un texte simple les orientations que le législateur développe pour son système éducatif. Le COC oriente l'ensemble des activités menées au sein d'un système éducatif pour concevoir et mettre en œuvre une réforme curriculaire dans toutes ses composantes.
- Plusieurs documents nationaux d'orientations curriculaires (COC) ont été analysés. Ainsi, les experts nationaux ont découvert et analysé le COC d'Haïti, ceux du Tchad et de la Côte d'Ivoire et le COC de 2011 de la RDC.
- Suite à la comparaison de la structure du COC d'autres pays, un premier canevas pour le COC de la RDC a été élaboré et validé.
- Sur la base de ce canevas, une recherche documentaire a été réalisée afin d'alimenter chacune des sections du canevas du COC pour la RDC. Au départ de cette documentation, un corpus documentaire a rassemblé plus de 80 documents. Pour chacune des sections du COC, les références les plus pertinentes ont été retenues. (le corpus documentaire tel qu'il a été utilisé se trouve en annexe).
- Au départ d'une analyse de cette documentation, les experts nationaux ont dégagé les éléments qui enrichissent chacune des sections du canevas du COC.
- À la suite de différents échanges, une structure améliorée pour le COC de la RDC, a été élaborée puis validée par les experts nationaux, mettant mieux en évidence l'alignement curriculaire des différentes sections aux orientations politiques du pays pour l'éducation.
- Sur ces bases, le processus d'écriture du COC a été enclenché. Les équipes des experts nationaux se sont partagées l'élaboration de chacune des sections du COC, validées à l'interne au fur et à mesure de leur conception.
- L'ensemble des orientations définies dans le COC sont alignées sur la perspective du Chef de l'État, la vision et les missions de l'éducation précisées par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Repères de lecture	9
1. Cadre d'orientations curriculaires : cadre conceptuel	9
2. Nature, portée et usage du COC	10
3. Organisation du COC	12
4. Un fil conducteur pour un alignement curriculaire	13

PARTIE I : CADRE GÉNÉRAL ET STRATÉGIQUE

Repères de lecture	15
1. Vision, missions et valeurs citoyennes	15
2. Contexte éducatif national de la RDC	27

PARTIE II : FONDEMENTS ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Repères de lecture	35
1. Fondements du COC	35
2. Fondements du système éducatif de la République Démocratique du Congo	36
3. Politiques éducatives en République Démocratique du Congo	43
4. Numérique éducatif et intelligence artificielle	49
5. Régimes pédagogiques	53

PARTIE III : ORIENTATIONS CURRICULAIRES

Repères de lecture	59
1. Langues d'enseignement et langues enseignées	59
2. Politique éducative par niveau	59
3. Perspectives	60
4. Profils de formation	61
5. Ressources éducatives	70
6. Évaluation, certification des élèves et passerelles	76

CONCLUSION

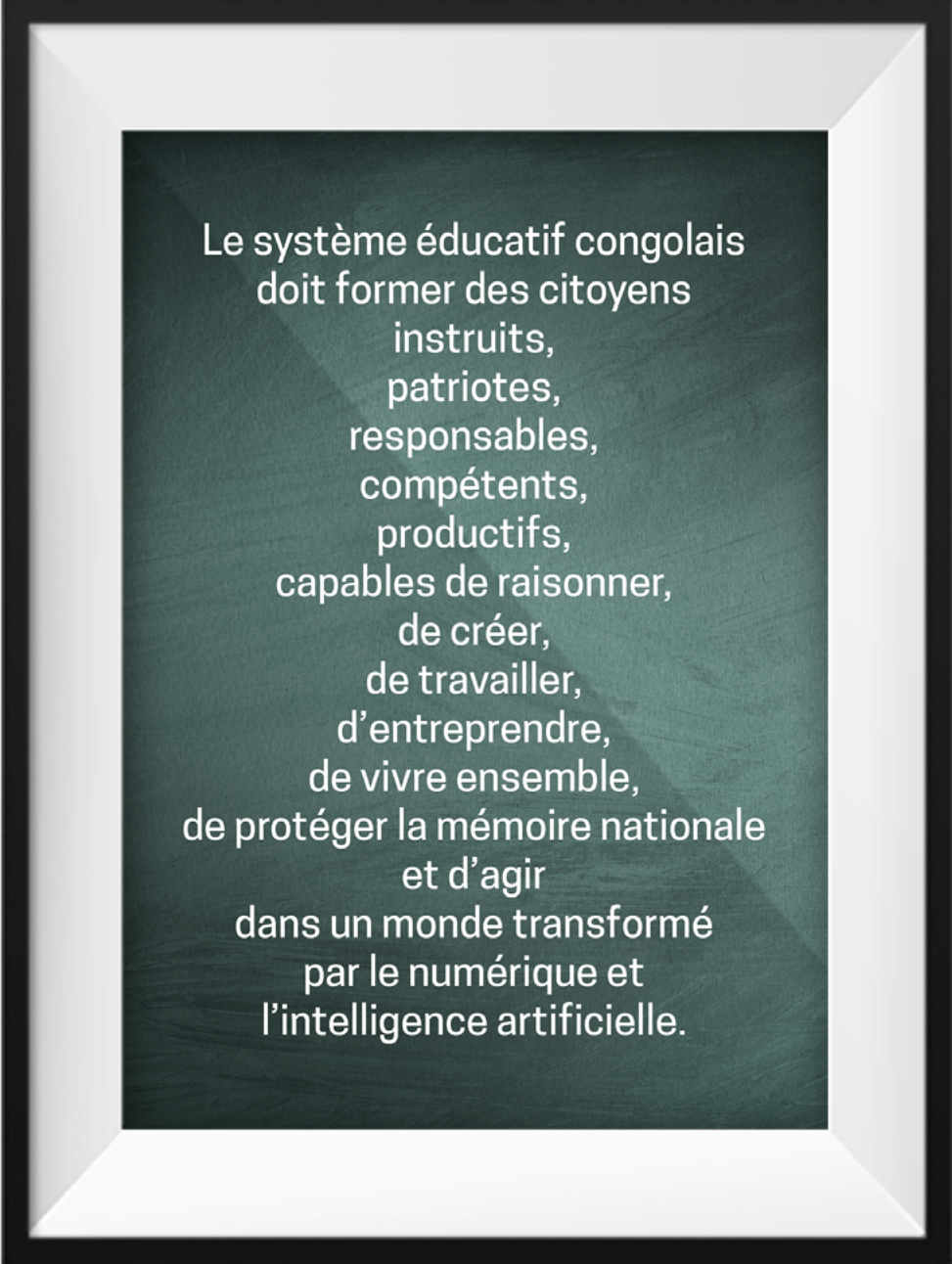
81

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

82

ANNEXES

83



Le système éducatif congolais
doit former des citoyens
instruits,
patriotes,
responsables,
compétents,
productifs,
capables de raisonner,
de créer,
de travailler,
d'entreprendre,
de vivre ensemble,
de protéger la mémoire nationale
et d'agir
dans un monde transformé
par le numérique et
l'intelligence artificielle.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Repères de lecture

- Cadre conceptuel du COC et justification de son élaboration.
- Organisation générale du document et alignement curriculaire

1. Cadre d'orientations curriculaires : cadre conceptuel

« Si nous réussissons dans l'éducation, tout le reste suivra. Nous aurons des hommes et des femmes capables de faire face à tous les défis qui se présenteront. »

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État.

La perspective du Chef de l'État est la cible principale de l'ensemble des actions à mener à long terme pour réussir l'éducation en République Démocratique du Congo. Elle englobe et coordonne les orientations identifiées dans le cadre d'orientations curriculaires (COC), pour le Système éducatif de la République Démocratique du Congo.

Un cadre d'orientations curriculaires (COC) est avant tout un outil curriculaire technique. Il traduit les politiques éducatives d'un pays en orientations. La fonction première d'un COC est d'assurer l'alignement curriculaire entre les différentes dimensions d'un système éducatif et ses politiques éducatives. Le COC fixe les orientations qui doivent guider la réforme curriculaire. Il n'énumère pas tous les contenus, ne prescrit pas toutes les leçons et ne définit pas à lui seul toutes les modalités d'évaluation. Sa fonction est de stabiliser le cadre commun à partir duquel les documents techniques seront produits.

Quelques balises pour comprendre le COC :

- Un COC est une production endogène, spécifique à un pays, un État ou une région.
- Il ne s'exporte pas d'une région à une autre.
- Un COC présente une synthèse de textes nationaux de politiques éducatives, d'agendas internationaux actuels et d'organisation scolaire nationale.
- Les experts nationaux en développement curriculaire n'interviennent pas sur les politiques

éducatives en tant que telles, si ce n'est pour les synthétiser dans un COC. Ils n'altèrent pas le sens donné à la politique éducative par les responsables du pays. Ils ont un devoir de réserve et de neutralité.

- L'élaboration d'un COC est préalable aux activités de réformes curriculaires d'un système éducatif et de réajustement ou de réécriture des programmes éducatifs.

2. Nature, portée et usage du COC

Nature

Le cadre d'orientations curriculaires est un instrument stratégique de traduction des politiques éducatives en orientations curriculaires. Il organise la cohérence du système éducatif sans se substituer aux outils d'application.

Ce qu'est le COC

- Un cadre d'orientations curriculaires ;
- Un référentiel d'alignement curriculaire ;
- Un instrument de cohérence entre finalités, profils, contenus, pratiques, ressources et évaluation ;
- Un descriptif d'une série d'exigences, de règlements, de normes et de conseils qui doivent être respectés par toutes les parties prenantes du système éducatif dans la conception, le développement et la mise en œuvre du curriculum ;
- Une référence pour orienter le travail des écoles, des enseignants et des responsables de l'élaboration des autres documents curriculaires (tels que les programmes éducatifs, les manuels scolaires et les guides à l'usage des enseignants).

Ce que le COC n'est pas

- Un programme éducatif
- Un guide pédagogique
- Une grille d'évaluation
- Un texte réglementaire d'application

Répartition des responsabilités

Ce qui relève du COC	Ce qui relève des textes subséquents
Finalités éducatives, type de citoyen à former, valeurs et priorités nationales.	Programmes détaillés par discipline, unité, période et année.
Profils de sortie, compétences prioritaires et exigences d'alignement.	Progressions détaillées, leçons, activités hebdomadaires et fiches pédagogiques.
Principes de régime pédagogique et de cohérence du temps scolaire.	Horaires exacts par classe, décisions réglementaires et ajustements annuels.
Orientations sur GENOCOST, citoyenneté, IA, langues, employabilité, inclusion et environnement.	Modules, ressources validées, banques de situations, guides spécifiques et dispositifs de formation.
Principes d'évaluation, de certification, de remédiation et de suivi de la qualité.	Épreuves, barèmes, jurys, grilles de correction, modalités administratives et calendriers d'examen.

Règle de conformité

Tout programme, manuel, guide pédagogique, module de formation ou dispositif d'évaluation doit démontrer explicitement son alignement avec les orientations du COC. À défaut, il ne peut être considéré comme conforme.

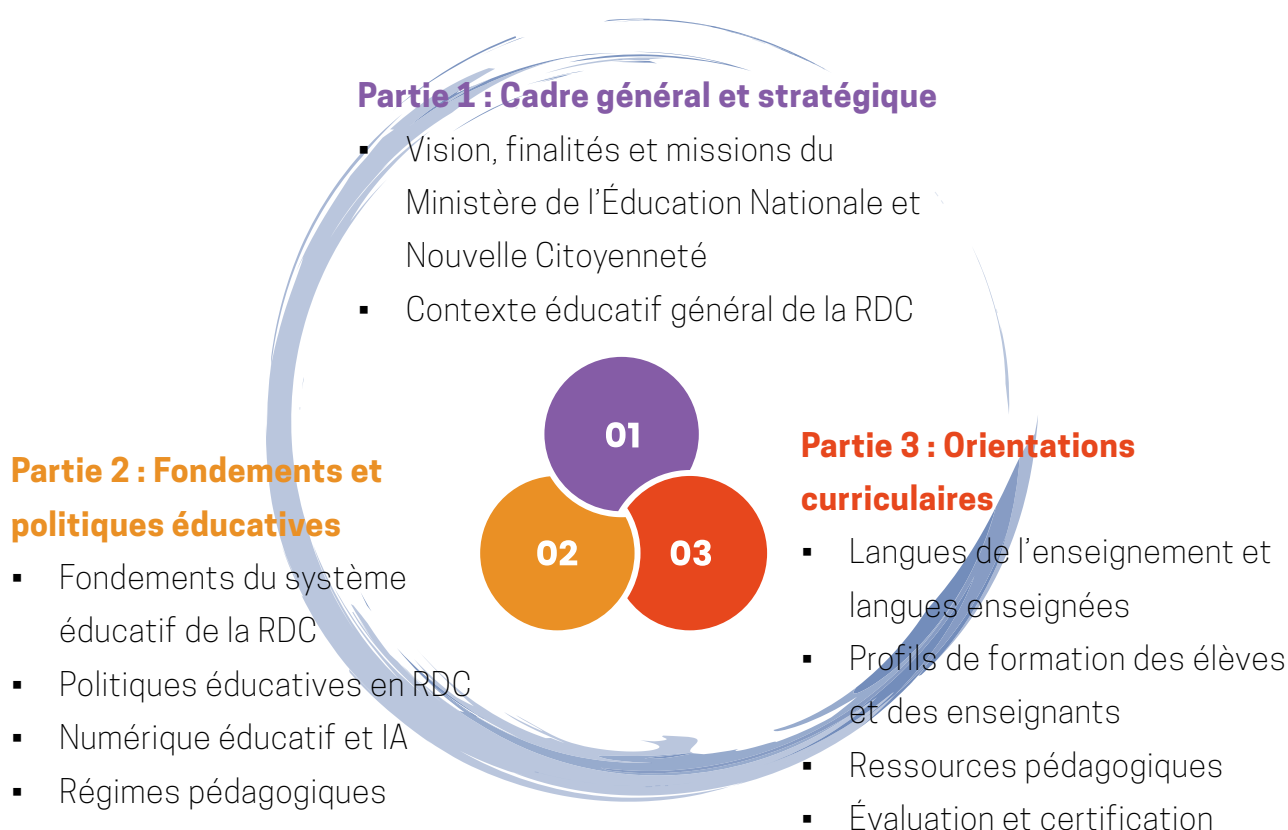
Cette conformité s'apprécie selon le niveau de déclinaison concerné. Les finalités éducatives, le type de citoyen à former, les valeurs et les orientations cardinales relèvent du niveau national. Les profils de sortie et les compétences attendues sont précisés par cycle, puis déclinés par niveau, domaine d'apprentissage ou discipline dans les programmes éducatifs. Les situations d'apprentissage, les ressources, les progressions et les modalités pratiques d'évaluation sont développées dans les programmes, les guides pédagogiques, les manuels et les dispositifs d'accompagnement.

Utilisateur principal	Usage attendu du COC	Livrable à produire
DIPROMAD et équipes de programmes	Transformer les orientations en programmes par niveau, domaine et discipline.	Programmes, progressions, cahiers des charges de manuels.
Inspection générale et assurance qualité	Vérifier la conformité des pratiques, ressources et évaluations.	Grilles d'inspection, rapports et plans de remédiation.
DIFORE-BG, IFME, HPR et SERNAFOR	Aligner la formation initiale et continue sur les profils enseignants.	Modules, référentiels et dispositifs d'accompagnement.

Services numériques	Décliner les orientations IA, numérique, données et enseignement à distance.	Chartes, cadres d'usage, référentiels numériques et guides de sécurité.
Provinces et établissements	Organiser l'appropriation locale et suivre la mise en œuvre.	Plans locaux, projets d'école, retours d'expérience.
Partenaires techniques et financiers	Aligner les appuis sur les priorités nationales du COC.	Projets cohérents avec les indicateurs du COC.

3. Organisation du COC

Les experts nationaux congolais définissent la structure d'un COC pour la RDC et retiennent un ensemble cohérent de sections pour le COC qu'ils organisent en trois parties :



Le COC repose sur une logique d'alignement curriculaire qui assure la cohérence entre l'ensemble de ses composantes. Chaque section contribue à un système intégré orienté vers une finalité commune, en lien direct avec les profils de sortie, les compétences, les pratiques pédagogiques, les ressources et les dispositifs d'évaluation.

Chacune de ces dix sections représente en réalité une catégorie plus ou moins importante d'orientations pour le système éducatif congolais. Les experts nationaux ont rassemblé la documentation utile à la mise en évidence des orientations que chacune d'entre elles concentre autour de thématiques différentes. En ce sens, le présent COC est un document national qui regroupe plusieurs orientations curriculaires. Ainsi, lorsqu'on évoque les directives relatives à l'utilisation des langues d'enseignement ou des langues enseignées dans les écoles, les structures mises en place pour soutenir la mise en œuvre d'une éducation de base en RDC, ou encore la gratuité de l'enseignement, il s'agit d'orientations portant sur des champs distincts. Cette diversité d'orientations peut parfois donner une impression de dispersion, voire d'incohérence.

4. Un fil conducteur pour un alignement curriculaire

Une vision

Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté aspire à transformer le système éducatif en République Démocratique du Congo pour en faire un modèle d'excellence en Afrique. D'ici 2029, l'Éducation en RDC sera reconnue pour sa capacité à offrir un enseignement de qualité accessible à tous, à promouvoir l'équité des chances et à former des citoyens compétents, éthiques et engagés, capables de contribuer activement à la paix, au développement durable du pays et à son rayonnement international.

Un fil conducteur

Cette vision assure un fil conducteur qui articule entre elles les différentes orientations identifiées par le COC. La vision, les finalités et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté sont définies dans le Plan quinquennal 2024-2029, dans les discours d'ouverture et de clôture des assises de la revue annuelle des performances (RAP) d'août 2024 et 2025, ainsi que dans le rapport Bilan et Perspectives (2025), de même que dans d'autres documents, discours et articles de presse. Elles impliquent un alignement curriculaire des orientations sur cette vision, ses axes prioritaires et ses finalités.

Un alignement

L'efficacité du COC repose sur un alignement explicite des composantes du système, qui constitue la grille de contrôle centrale : aucun instrument curriculaire ne peut être validé s'il ne démontre pas sa cohérence avec les finalités, les profils, les compétences, les contenus, les situations d'apprentissage, les modalités d'évaluation et les ressources. Articulées entre

elles en un faisceau d'orientations, et alignées sur la vision ainsi que sur les axes prioritaires du système éducatif de la République Démocratique du Congo (voir la section 1 de la partie 1 du COC), ces orientations définissent l'identité du système éducatif congolais. En ce sens, le COC pour la RDC constitue un cadre d'orientations certes diversifié, mais cohérent, orienté vers le développement personnel et social du/de la jeune congolais(e) afin d'en faire un(e) citoyen(ne) responsable, doté(e) des qualités et des caractéristiques attendues par son pays et ses communautés. Le COC pour la RDC décline les unes après les autres ces dix sections en autant de synthèses de politiques éducatives différentes. Articulées entre elles et tournées vers la vision, elles sont nécessaires tant pour le pilotage du système éducatif que pour l'accomplissement de tâches concrètes, depuis les activités d'enseignement-apprentissage dans les salles de classe jusqu'à la gestion des écoles et du système éducatif lui-même.

Étape	Question directrice	Produit attendu
1. Finalités nationales	Quel citoyen la RDC veut-elle former ?	Finalités, valeurs, type de citoyen, projet national.
2. Profils de sortie	Que doit savoir, savoir-faire et incarner l'apprenant ?	Profils par cycle, puis par niveau lorsque nécessaire, avec compétences observables.
3. Domaines d'apprentissage	Quels champs organisent les apprentissages ?	Domaines, disciplines, transversalités et situations intégratrices.
4. Programmes	Quels contenus et situations permettent d'atteindre les profils ?	Programmes par domaine ou discipline, progressions et activités.
5. Régimes pédagogiques	Quel temps scolaire est réellement disponible ?	Horaires, pondérations, calendrier et équilibre des domaines.
6. Pratiques pédagogiques	Comment enseigner pour développer des compétences ?	Situations, projets, remédiation, différenciation.
7. Évaluation	Comment vérifier et améliorer les apprentissages ?	Évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives et standardisées.
8. Ressources et manuels	Quels supports rendent les programmes applicables ?	Manuels, guides, matériels, ressources numériques et REL.
9. Formation des enseignants	Quelles compétences professionnelles sont nécessaires ?	Référentiels, modules, accompagnement et communautés de pratique.
10. Suivi et gouvernance	Comment mesurer l'application réelle du COC ?	Indicateurs, inspections, données, rapports et réajustements.

PARTIE I -

CADRE GÉNÉRAL ET STRATÉGIQUE

Repères de lecture

- Précision de la vision éducative nationale, des axes prioritaires, des missions ministérielles et des finalités citoyennes.
- Description du contexte éducatif national.

1. Vision, missions et valeurs citoyennes

L'introduction générale précise la cible du Chef de l'État pour le système éducatif congolais, ainsi que la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. L'ensemble des orientations précisées dans le COC sont alignées sur cette cible et cette vision. Cette section du COC précise cette vision, les missions et les finalités de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (ÉDU-NC). Cette cible et cette vision orientent et assurent la cohérence de toute la réflexion développée dans ce COC pour la RDC.

1.2 Vision de l'éducation nationale congolaise

Gouvernance, qualité et citoyenneté : bâtir une RDC résiliente et inclusive.

La vision de l'éducation nationale est constituée d'un ensemble d'options majeures orientant l'avenir du système éducatif national en RDC, vers un système éducatif moderne, performant et résilient. Elle est précisée à travers plusieurs documents officiels.

La constitution de la République Démocratique du Congo de 2006/2011 stipule que :

- Les pouvoirs publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral ;
- Toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés. La Loi fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces établissements. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics ;

- L'éradication de l'analphabétisme est un devoir national pour la réalisation duquel le Gouvernement doit élaborer un programme spécifique ;
- Les grands principes suivants sont également précisés par la Constitution :
 - L'enseignement est libre ;
 - Il est toutefois soumis à la surveillance des pouvoirs publics, dans les conditions fixées par la Loi ;
 - Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, sans discrimination de lieu, d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités ;
 - Les établissements d'enseignement national peuvent assurer, en collaboration avec les autorités religieuses, à leurs élèves mineurs dont les parents le demandent, une éducation conforme à leurs convictions religieuses ;
 - Les pouvoirs publics ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen énoncés dans la présente Constitution ;
 - Les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que de toutes les conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire dûment ratifiées ;
 - L'État a l'obligation d'intégrer les droits de la personne humaine dans tous les programmes de formation, des forces armées, de la police et des services de sécurité.

Les dispositions de la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National précisent que :

- L'enseignement national vise : une éducation scolaire intégrale et permanente des femmes et des hommes ; l'acquisition des compétences, des valeurs humaines, morales, civiques et culturelles pour créer une nouvelle société congolaise, démocratique, solidaire, prospère, éprise de paix et de justice.
- L'éducation scolaire vise toutes les actions menées par les structures classiques, spéciales et non formelles. Elle a pour finalité l'épanouissement intégral et harmonieux de chaque personne afin de la rendre utile à elle-même et de réaliser son insertion dans la société.
- L'enseignement national promeut les établissements techniques, artistiques et

professionnels et favorise la professionnalisation en assurant une formation orientée vers une culture et un niveau intellectuel compatibles avec les besoins de la société et l'évolution du monde moderne.

- Le champ d'application de la professionnalisation couvre la structure de l'enseignement national au niveau secondaire, supérieur et universitaire, dans la perspective d'une préparation efficace et efficiente à une meilleure insertion dans la société : L'État s'engage à promouvoir l'enseignement technique et professionnel en développant un programme d'essaimage et de financement des établissements techniques, artistiques et professionnels en fonction des besoins de l'économie nationale en techniciens, artistes et ouvriers hautement qualifiés.

Le Plan Quinquennal du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (2024-2029) conclut ce qui suit :

- L'amélioration de la qualité des apprentissages est au cœur de la transformation du système éducatif en République Démocratique du Congo. Cet axe stratégique vise à revoir en profondeur les curricula pour les adapter aux besoins actuels et futurs des élèves, tout en renforçant la formation des enseignants pour qu'ils puissent dispenser un enseignement de qualité, aligné sur les standards internationaux.
- L'innovation et la durabilité sont des piliers essentiels pour assurer un avenir éducatif résilient et adapté aux défis du 21e siècle. Cet axe stratégique vise à intégrer des technologies avancées, comme l'intelligence artificielle, dans l'éducation et à développer les compétences nécessaires pour promouvoir un développement durable au sein de la République Démocratique du Congo.
- L'entrepreneuriat des jeunes est placé au cœur de la diversification économique de la RDC, transformant leur potentiel créatif en un levier stratégique pour la création d'emplois décents et la souveraineté productive de la nation.

Le Programme d'Action du Gouvernement 2024-2028, (Primature, 2024) :

- Encourage la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de richesse.
- Propose aux acteurs éducatifs de modifier le cursus scolaire et académique des jeunes congolais(es) pour intégrer la formation à l'entrepreneuriat.
- Propose de développer les ressources humaines à travers l'universalisation de l'éducation primaire, la qualification professionnelle, et l'adéquation formation emploi.

- Propose d'adapter les programmes académiques et de formation aux métiers d'entrepreneuriat et de création d'entreprises.

La vision de l'Éducation Nationale est incluse dans les quatre principes directeurs du Programme d'action du Gouvernement 2024-2028 :

- La réhabilitation du (de la) citoyen(ne) Congolais(e) dans la plénitude de sa dignité et du sentiment de fierté nationale.
- La promotion du dialogue comme instrument clé pour la consolidation de la paix et de la cohésion nationale ainsi que la participation citoyenne.
- La réussite de la transition de la RDC vers une société à haute intensité technologique.
- L'allocation des ressources publiques avec efficacité et équité.

1.3 Missions de l'ÉDU-NC

Les visions se concrétisent à travers les missions que se donne l'ÉDU-NC. La mission du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté est développée dans le Plan quinquennal. Elle consiste à garantir un accès universel à une éducation de qualité, tout en renforçant les capacités des institutions éducatives à répondre aux besoins d'une société en pleine mutation.

Cette mission s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- **Axe 1 : Assurer une éducation de qualité pour tous.**
Développer un système éducatif inclusif et moderne qui répond aux besoins de tous les enfants congolais, avec un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'égalité des genres, et l'accès des populations vulnérables à une éducation de qualité.
- **Axe 2 : Promouvoir l'équité et l'inclusion.**
Veiller à ce que chaque enfant, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique, de sa situation économique ou de son lieu de résidence, ait accès à une éducation de qualité. Le Ministère s'engage à réduire les inégalités en matière d'éducation et à promouvoir l'inclusion à tous les niveaux du système éducatif.
- **Axe 3 : Renforcer la formation des enseignants et des cadres éducatifs.**
Investir dans la formation continue des enseignants et des cadres éducatifs pour

garantir un enseignement de haute qualité. Cela inclut le développement professionnel, la modernisation des méthodes pédagogiques, et l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement.

- **Axe 4 : Moderniser le système éducatif.**

Intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour moderniser l'enseignement et la gestion administrative des établissements scolaires. Le Ministère vise à équiper les écoles en outils numériques et à former les enseignants et les élèves à leur utilisation.

- **Axe 5 : Encourager la nouvelle citoyenneté et les valeurs républicaines.**

Instaurer une éducation à la citoyenneté qui encourage les valeurs de liberté, fraternité, solidarité, justice, paix et travail. Le Ministère s'engage à former des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs, et capables de contribuer activement au développement de la RDC.

- **Axe 6 : Optimiser la gouvernance et la gestion des ressources.**

Mettre en place une gestion efficace et transparente du système éducatif, fondée sur des données fiables, une planification rigoureuse, et une coordination étroite avec les partenaires techniques et financiers. Le Ministère vise à rationaliser la gestion des ressources pour maximiser l'impact des réformes éducatives.

En résumé

La mission du Ministère est de créer un environnement éducatif où chaque enfant congolais peut développer son plein potentiel, devenir un citoyen engagé et compétent, et contribuer activement à la prospérité et à la paix de la République Démocratique du Congo.

1.4 Type de citoyen à former pour la société congolaise

D'une manière générale, les différents textes repris ci-dessous décrivent, de manière détaillée et en des termes convergents, les qualités et caractéristiques attendues du citoyen congolais pour un développement harmonieux et durable de la société congolaise.

Le système éducatif congolais vise à former un citoyen intégral, patriote, responsable et compétent, respectueux des valeurs républicaines, des droits humains et de l'État de droit,

capable de contribuer activement au développement durable, à la cohésion sociale et au rayonnement de la République Démocratique du Congo dans un monde globalisé.

C'est dans ce sens que le Plan quinquennal stipule :

« la promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines est un élément central de la vision éducative du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Cet axe stratégique vise à intégrer les valeurs civiques et patriotiques dans l'éducation et à encourager l'engagement actif des jeunes dans des initiatives communautaires, afin de former des citoyens responsables et engagés, capables de contribuer au développement social et à la cohésion nationale. »

Valeurs citoyennes et républicaines

À la suite de l'analyse de différents textes, le présent cadre d'orientations curriculaires (COC) vise à orienter un ancrage dans les valeurs citoyennes et républicaines au cœur du système éducatif pour former les citoyens conscients de leurs droits et devoirs envers la nation.

Valeurs républicaines et constitutionnelles :

- Le respect de la dignité humaine
- Le respect des droits et libertés fondamentales
- L'unité nationale et l'intégrité territoriale
- La solidarité et la cohésion nationale
- L'égalité entre tous les citoyens
- La justice et l'État de droit
- La démocratie et la participation citoyenne
- La responsabilité et le sens du devoir citoyen

Les valeurs civiques et sociales :

- Le respect des lois et des institutions
- La tolérance et la coexistence pacifique
- L'égalité de genre
- La lutte contre la corruption et les antivaleurs
- Le travail, la discipline et l'honnêteté
- La protection des biens publics
- L'amour de la patrie
- La créativité

- L'esprit critique
- La curiosité
- Le sens d'observation
- La conscience nationale
- La tolérance et le respect de la diversité culturelle
- La culture de la paix
- Le respect de l'environnement

1.5 Orientations cardinales du COC

Les orientations cardinales constituent le noyau normatif du COC. Elles structurent les programmes, les ressources, les pratiques de classe et les évaluations.

Ces orientations cardinales constituent le référentiel de cohérence de l'ensemble des politiques, programmes, ressources éducatives et dispositifs d'évaluation. Elles doivent également guider la conception des manuels scolaires, en assurant l'intégration effective des priorités nationales dans les contenus, les situations d'apprentissage et les supports pédagogiques.

Pour faciliter leur opérationnalisation, ces orientations cardinales devront être traduites dans les documents subséquents selon une logique de progressivité. Les finalités demeurent communes à l'ensemble du système éducatif. Les profils de sortie et les compétences attendues sont formulés par fin de cycle. Les programmes éducatifs les déclinent ensuite par niveau, domaine d'apprentissage ou discipline, en cohérence avec les contenus, les situations d'apprentissage, les ressources, l'évaluation et le temps scolaire disponible.

N°	Orientations cardinales	Ce que cela impose aux programmes
1	Cohérence curriculaire nationale	Relier chaque programme aux finalités, profils de sortie, compétences, ressources et évaluations.
2	Éducation de base comme continuum	Organiser les huit premières années comme un socle commun continu, cumulatif et lisible.
3	Priorité aux apprentissages fondamentaux	Sécuriser lecture, écriture, calcul, raisonnement scientifique, résolution de problèmes et communication.
4	Nouvelle citoyenneté, mémoire et GENOCOST	Intégrer valeurs républicaines, paix, histoire nationale, mémoire des victimes et compréhension des violences liées à la prédation économique.

5	Travail, employabilité, entrepreneuriat et culture financière	Relier les apprentissages aux métiers, à la production, à la gestion responsable des ressources et à la création de valeur.
6	Inclusion, équité et genre	Garantir l'accès, la participation et la réussite des filles, des vulnérables, des apprenants à besoins spécifiques et des territoires défavorisés.
7	Bilinguisme et plurilinguisme maîtrisés	Articuler langues nationales ou du milieu, français et anglais ; préparer progressivement la communication orale en anglais en cohérence avec son introduction certificative à l'Examen d'État.
8	Professionnalisation des enseignants	Aligner formation, accompagnement, inspection et évaluation professionnelle sur un profil enseignant consolidé.
9	Évaluation au service des apprentissages	Diagnostiquer, réguler, certifier et piloter la qualité, au-delà du classement des élèves.
10	Numérique, IA et innovation responsable	Développer une culture numérique et IA sûre, critique, éthique, créative et orientée vers les problèmes réels.

1.6 Orientations nationales pour la réforme curriculaire

N°	Orientations nationales	Prescription curriculaire	Ce qui relève des textes subséquents	Vérification de conformité
1	Assurer l'alignement curriculaire national	Tout programme éducatif doit être explicitement relié aux finalités nationales, au type de citoyen à former, aux profils de sortie, aux compétences attendues, aux contenus essentiels, aux situations d'apprentissage, aux ressources et aux modalités d'évaluation.	Les programmes détaillés, progressions annuelles, unités d'apprentissage, fiches pédagogiques, manuels et guides précisent les contenus, activités et modalités d'application.	Le programme indique clairement à quelles finalités, profils, compétences et orientations du COC il répond.

2	Organiser l'éducation de base comme un continuum curriculaire de huit années	Les six années du primaire et les deux années du CTEB doivent être conçues comme un parcours continu, cumulatif et cohérent, évitant la rupture entre la fin du primaire et l'entrée au secondaire.	Les programmes du primaire et du CTEB définissent les progressions, prérequis, consolidations, remédiations et passerelles internes.	Les acquis du primaire sont repris, consolidés et prolongés au CTEB sans redondance inutile ni rupture pédagogique.
3	Garantir la priorité aux apprentissages fondamentaux	La lecture, l'écriture, le calcul, le raisonnement scientifique, la communication orale et écrite, la résolution de problèmes et les méthodes de travail doivent être sécurisés à chaque cycle.	Les programmes fixent les seuils, progressions, exercices, situations, critères et dispositifs de remédiation par niveau.	Le programme consacre un temps suffisant aux fondamentaux et prévoit des évaluations permettant de repérer et corriger les difficultés.
4	Désaturer les programmes et retenir les savoirs essentiels	Les programmes doivent éviter l'accumulation encyclopédique. Ils doivent sélectionner les savoirs, savoir-faire, attitudes et valeurs indispensables à la construction des compétences attendues	Les équipes de programmes déterminent les contenus essentiels, les contenus d'approfondissement et ceux à exclure ou à déplacer vers d'autres niveaux.	Le volume des contenus est compatible avec le temps scolaire, les activités de pratique, la remédiation et l'évaluation.
5	Développer les compétences par des situations d'apprentissage	Les programmes ne doivent pas être de simples listes de matières ou de notions. Ils doivent prévoir des situations, problèmes, projets, activités pratiques et tâches contextualisées permettant de mobiliser les acquis.	Les guides pédagogiques et manuels proposent des banques de situations, projets, activités pratiques, exercices gradués et tâches intégratrices.	Chaque compétence est associée à des situations d'apprentissage observables, évaluables et adaptées au niveau des élèves.

6	Intégrer la nouvelle citoyenneté, les valeurs républicaines et le civisme	Les programmes doivent former des élèves conscients de leurs droits, devoirs, responsabilités, des institutions, des biens communs, de l'État de droit et de la lutte contre les antivaleurs.	Les programmes d'éducation civique, histoire, langues, sciences sociales et projets d'école précisent les contenus, activités et évaluations.	Les valeurs citoyennes ne sont pas seulement déclarées ; elles apparaissent dans des situations concrètes, projets, débats et critères d'évaluation.
7	Intégrer le GENOCOST, la mémoire, la vérité et la paix avec rigueur	Le GENOCOST doit être intégré progressivement comme éducation à la mémoire, à la dignité, à la justice, à la paix, aux droits humains, à la protection des ressources et à la non-répétition, sans discours de haine ni instrumentalisation.	Des guides spécifiques, ressources validées, modules enseignants et activités par niveau précisent les contenus sensibles, sources et démarches pédagogiques.	Les contenus relatifs au GENOCOST sont adaptés à l'âge, fondés sur des sources vérifiées, orientés vers la paix et traités avec prudence pédagogique.
8	Relier l'école au travail, à l'employabilité, à l'entrepreneuriat et à la culture financière	Les apprentissages doivent développer le sens du travail, la culture productive, la gestion responsable des ressources, la culture financière de base, l'orientation, l'entrepreneuriat et la création de valeur.	Les programmes, ateliers, stages, mini-projets, modules d'orientation et guides pratiques déclinent ces compétences selon les niveaux et filières.	Le programme comporte des situations liées aux métiers, à la production, au budget, à l'épargne, au coût, à la qualité, au projet ou à l'insertion.
9	Garantir l'inclusion, l'équité, le genre et la protection des apprenants	Les programmes, ressources et évaluations doivent permettre la participation et la réussite des filles, des apprenants vulnérables, des élèves à besoins spécifiques et des publics issus de contextes défavorisés.	Les textes d'application, guides pédagogiques et dispositifs d'accompagnement précisent les aménagements, adaptations, supports et mécanismes de protection.	Le programme prévoit des adaptations, supports différenciés, exemples inclusifs, dispositifs de remédiation et activités accessibles.

10 Mettre les langues au service des apprentissages et de l'ouverture internationale	Les langues nationales ou du milieu doivent soutenir les premiers apprentissages ; le français doit être consolidé comme langue d'enseignement ; l'anglais oral doit être progressivement développé, notamment en cohérence avec son introduction certificative à l'Examen d'État.	Les programmes de langues, guides d'oral, ressources audio, modalités d'évaluation et textes d'examen précisent les progressions et exigences par niveau.	Le programme indique la progression linguistique attendue, y compris l'oralité, la compréhension, l'expression et l'usage fonctionnel de l'anglais lorsque pertinent.
11 Intégrer le numérique et l'IA comme compétences, outils et objets d'apprentissage	Les programmes doivent développer une culture numérique et IA sûre, critique, éthique, créative et adaptée à l'âge : recherche, données, biais, vérification, protection, création et usage responsable.	Les référentiels numériques, chartes d'usage, modules enseignants, guides de sécurité, ressources numériques et outils validés précisent les modalités.	Les compétences numériques ou IA sont adaptées au niveau, contextualisées, encadrées et accompagnées de règles de sécurité, de vérification et de protection des données.
12 Aligner les régimes pédagogiques sur le temps réel d'apprentissage	Les contenus et compétences prescrits doivent être compatibles avec le temps scolaire disponible. Le régime pédagogique doit permettre l'apprentissage, la pratique, la consolidation, la remédiation et l'évaluation.	Les textes réglementaires, horaires officiels, calendriers et programmes détaillés fixent les volumes horaires par niveau, domaine et discipline.	Le programme ne surcharge pas le temps scolaire et prévoit des temps de pratique, d'évaluation, de remédiation et de projet.

13 Faire de l'évaluation un instrument d'apprentissage, de certification et de pilotage	Les évaluations doivent diagnostiquer, réguler, certifier et piloter la qualité. Elles doivent mesurer les compétences réellement visées, et non seulement la mémorisation de connaissances.	Les épreuves, barèmes, grilles de correction, évaluations standardisées, modalités certificatives et outils de remédiation sont définis par les textes et services compétents.	Les critères d'évaluation sont observables, alignés sur les compétences, adaptés aux situations d'apprentissage et utiles à la remédiation.
14 Aligner les manuels, ressources éducatives et supports numériques sur le COC	Tout manuel, guide ou ressource doit être conforme aux orientations du COC : finalités, profils, compétences, progressivité, inclusion, langues, citoyenneté, GENOCOST, numérique, IA, évaluation et contexte local.	Les cahiers des charges, procédures d'homologation, grilles de validation, banques de ressources et politiques de ressources éducatives libres précisent les exigences techniques.	Les ressources sont exactes, lisibles, contextualisées, inclusives, exploitables en classe et cohérentes avec les programmes et évaluations.
15 Professionnaliser les enseignants pour rendre la réforme applicable	La formation initiale, la formation continue, l'accompagnement, l'inspection et l'évaluation professionnelle doivent être alignés sur les profils enseignants et les orientations du COC.	Les IFME, HPR, modules de formation, référentiels professionnels, plans d'accompagnement et outils d'inspection précisent les compétences à développer.	Les enseignants sont formés à la pédagogie par situations, aux fondamentaux, à l'inclusion, à l'évaluation, aux langues, au numérique, à l'IA, au GENOCOST et à la remédiation.
16 Articuler l'enseignement formel et non formel par des passerelles curriculaires claires	Les dispositifs de rattrapage, alphabétisation, formation communautaire et formation professionnelle doivent être alignés sur les compétences fondamentales, la citoyenneté, l'employabilité et les certifications reconnues.	Les programmes du non formel, référentiels de certification, passerelles, modalités d'intégration et dispositifs d'accompagnement sont définis par les textes et services compétents.	Les acquis du non formel sont lisibles, évaluables et compatibles avec les parcours du formel ou avec l'insertion socio-professionnelle.

Ces orientations nationales constituent le niveau prescriptif du COC. Elles ne se substituent pas aux programmes, aux guides pédagogiques, aux manuels, aux référentiels de formation, aux textes réglementaires ni aux dispositifs d'évaluation. Elles fixent le cadre commun à partir duquel ces instruments doivent être élaborés, validés, mis en œuvre et contrôlés.

1.7 Perspectives

La vision, la mission et les valeurs citoyennes prônées par l'ÉDU-NC constituent le fil conducteur auquel l'ensemble des orientations retenues par le COC pour la RDC s'alignent afin d'assurer une certaine cohérence entre elles.

2. Contexte éducatif national de la RDC

La vision et la mission de l'ÉDU-NC sont confrontées au contexte et aux défis que lui impose la réalité de la RDC. Cette section positionne le système éducatif congolais dans la complexité de son environnement quotidien.

2.1 Contexte actuel du système éducatif congolais

Cette section, après avoir énoncé un certain nombre de problèmes et de défis auxquels le système éducatif est confronté, nomme les réponses et les actions prises par le Ministère pour aborder ces difficultés. Les réformes en cours sont ensuite abordées avant de décrire l'organisation de l'enseignement formel et du non formel.

Contraintes et défis majeurs

Les contraintes et les principaux défis auxquels le système éducatif congolais est quotidiennement confronté sont :

- Le sous-financement récurrent de l'éducation.
- Les problèmes logistiques et administratifs, par exemple : la gestion des effectifs scolaires, l'organisation des infrastructures et leur modernisation, la prolifération de bureaux gestionnaires et des établissements scolaires ...
- La résistance aux changements et aux enjeux culturels : résistance aux réformes éducatives et administratives (institutionnelles, pédagogiques ou sociales), des craintes face à l'innovation et des perceptions négatives des changements.
- Les problèmes relatifs à la sécurité et à la résilience face aux crises : difficultés d'anticiper et de répondre aux crises principalement les conflits, les épidémies et les catastrophes.
- Les problèmes liés aux performances scolaires.

- L'inexistence d'un curriculum global : manque d'unicité, d'univocité et de cohérence, qui se traduit par une absence d'orientation et une multiplicité d'approches pédagogiques.

COC et alignement curriculaire

Face aux contraintes et défis auxquels est confronté le système éducatif congolais, l'alignement curriculaire apparaît comme une condition indispensable pour renforcer la cohérence, l'efficacité et la capacité de transformation de l'éducation nationale. Dans cette perspective, le COC constitue un cadre structurant visant à articuler de manière cohérente les finalités de l'éducation, les profils de formation, les contenus d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, les ressources éducatives ainsi que les dispositifs d'évaluation. Cette dynamique d'alignement et de consolidation se traduit par plusieurs améliorations structurantes et effets attendus, présentés dans le tableau ci-dessous, qui mettent en évidence les principaux apports du COC pour le pilotage et l'opérationnalisation de la réforme curriculaire.

Amélioration consolidée	Effet attendu
Clarification du statut du COC	Le COC devient une matrice d'orientation et non un programme supplémentaire.
Hierarchisation des orientations	Les équipes identifient ce qui est prioritaire, ce qui est transversal et ce qui doit être décliné ailleurs.
Matrice d'alignement	Les profils, compétences, contenus, évaluations et ressources sont reliés dans une logique vérifiable.
Actualisation IA, GENOCOST et anglais oral	Les innovations structurantes sont intégrées sans surcharge ni confusion avec les textes d'application.
Feuille de route de mise en œuvre	Le document déclenche la suite : programmes, référentiels, guides, manuels, formation, évaluation et suivi.

2.2 Réponses et actions institutionnelles du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté

Les actions identifiées et menées par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté pour relever les défis ci-dessus énumérés sont principalement les suivantes :

- La continuité du dialogue social et du suivi des engagements ;
- L'amélioration de la gouvernance et de la planification stratégique ;
- Le renforcement des capacités des cadres de l'administration scolaire et des enseignants ;
- La lutte contre toute forme de fraude dans le système éducatif ;
- L'optimisation et la régularisation de la paie des enseignants ;
- La digitalisation et la modernisation administrative ;

- La numérisation de l'enseignement scolaire et de l'apprentissage ;
- La décentralisation et l'amélioration de la gestion éducative ;
- La rationalisation des structures éducatives et de gestion des établissements publics ;
- L'amélioration de la coordination institutionnelle et l'optimisation des ressources humaines ;
- L'amélioration des infrastructures et des conditions d'apprentissage ;
- Le renforcement de la nouvelle citoyenneté ;
- La mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation ;
- Le renforcement du financement de l'éducation en augmentant le financement public, en optimisant les financements des partenaires techniques et financiers, en recourant à des mécanismes innovants de financement et à la rationalisation des dépenses ;
- Réformes structurelles en cours dans l'éducation de base :
L'Éducation de base est une des principales réformes en cours. Elle est inscrite dans la Loi-Cadre de l'Enseignement National de 2014 :
« L'éducation de base s'articule en l'enseignement primaire et le secondaire général, soit huit années d'enseignement dit « de base ». Cette vision étendue garantit à un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles l'acquisition d'une formation générale ininterrompue solide et une initiation à des savoir-faire utiles pour la vie, soit pour poursuivre leurs études, soit pour acquérir les connaissances de base. »
- Les réformes structurelles de l'éducation de base en RD Congo touchent, à la fois, l'accès, la qualité, la gouvernance et la professionnalisation des enseignants par :
 - L'amélioration des infrastructures ;
 - L'introduction de la gratuité de l'enseignement primaire public ;
 - La professionnalisation des enseignants des six premières années de l'éducation de base ;
 - L'amélioration de la gouvernance et du financement de l'éducation ;
 - L'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
 - L'intégration des innovations et thématiques transversales (l'inclusion, le genre, la protection de l'environnement, la nouvelle citoyenneté, le numérique et l'intelligence artificielle...).

Malgré ces réformes, plusieurs défis persistent, notamment la surcharge des classes, le manque de ressources pédagogiques, les difficultés d'appropriation des nouvelles approches pédagogiques...

2.3 Innovations pédagogiques et technologiques en cours en République Démocratique du Congo

Les principales innovations observées sont :

- L'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) dans l'éducation ;
- La mise en place d'une approche par les situations (APS) pour le développement de compétences ;
- La création des Humanités Pédagogiques Rénovées (HPR) et des Instituts de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFME) ;
- La mise en œuvre progressive de l'éducation de base ;
- L'élévation de la lecture et de l'écriture au rang de branches scolaires ;
- L'utilisation des langues nationales ou du milieu comme médium d'enseignement et d'apprentissage aux cycles élémentaire et moyen du primaire et comme discipline au niveau secondaire et supérieur.

2.4 Organisation du système éducatif congolais

L'enseignement national comprend deux structures, à savoir l'enseignement formel et l'éducation non formelle. L'enseignement formel est dispensé sous forme d'enseignement classique et d'enseignement spécial.

L'éducation non formelle est donnée sous forme d'activités assurées dans des établissements spéciaux et dans des centres de formation.

L'enseignement national de type classique ou formel est organisé en :

- Enseignement préscolaire ;
- Enseignement primaire ;
- Enseignement secondaire ;
- Enseignement supérieur et universitaire.

Organisation de l'enseignement formel

- Classification internationale type de l'éducation (CITÉ)

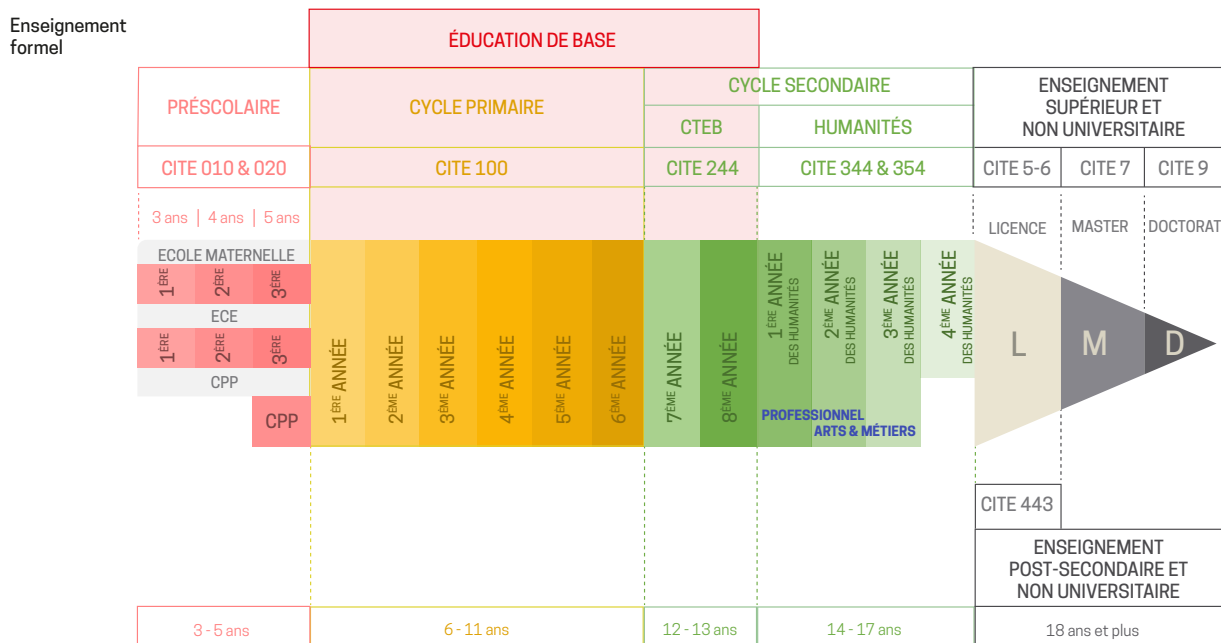
La classification internationale type de l'éducation est un cadre normalisé permettant de définir les différents niveaux d'enseignement d'un système éducatif afin qu'ils soient comparables à ceux d'autres pays. Ce cadre normatif international est utilisé pour rendre comparables les données statistiques de l'ISU d'un État à un autre. Régulièrement mise

à jour, la CITE et ses ajustements sont systématiquement présentés pour validation à l'Assemblée Générale de l'UNESCO qui a lieu chaque année au siège de l'UNESCO à Paris. Il s'agit donc d'un cadre normatif international important pour décrire un système formel d'enseignement.

- Codification des niveaux d'enseignement atteints
Les codifications sont précisées à la ligne 3 du schéma présentant l'organisation formelle de l'éducation en République Démocratique du Congo.

Au départ des codifications des niveaux scolaires de la CITE, de ses critères et de ses indicateurs, (ISU, 2013 : 73), les niveaux d'enseignement de l'enseignement public formel en RDC se voient attribuer respectivement les codes suivants :

- Préscolaire : 010 - n'a jamais participé à un programme éducatif
- Primaire : 100 - achèvement de niveau
- Premier cycle de l'enseignement secondaire (CTEB) : 244 - achèvement de niveau avec accès direct au cycle secondaire
- Deuxième cycle de l'enseignement secondaire général : 344 – achèvement de niveau avec accès direct à l'enseignement supérieur
- Deuxième cycle de l'enseignement professionnel : 454 – achèvement de niveau sans accès direct à l'enseignement supérieur
- Enseignement supérieur de type court : 5
- Niveau licence ou équivalent : 6
- Niveau master ou équivalent : 7
- Niveau doctorat ou équivalent : 8



- **Achèvement de niveau**
Selon la CITÉ, l'achèvement de niveau d'un programme éducatif comprend la participation à toutes les composantes du programme, y compris les examens ou les tests finaux. En RDC, l'achèvement de certains niveaux d'enseignement est conditionnel à une épreuve de fin d'études, (voir à ce propos, la section du COC qui traite de l'évaluation et de la certification)
- **Place du cycle terminal de l'éducation de base (CTEB) dans l'organisation de l'enseignement public formel en République Démocratique du Congo**
Le CTEB, par la Loi-Cadre de l'enseignement de 2014, participe au continuum de l'éducation de base alignant les 6 années du primaire aux deux premières années du secondaire. Ce continuum est avant tout curriculaire, il permet d'assurer au niveau des programmes éducatifs une continuité des apprentissages scolaires. Ce continuum permet également d'éviter les ruptures, tant dans les contenus que dans les approches didactiques et pédagogiques, habituellement observées entre la fin du primaire et le début du secondaire.

Le CTEB aborde cependant toutes les disciplines traitées durant les deux premières années du secondaire. La codification des deux années du CTEB (244), selon les normes internationales de la CITÉ, positionne administrativement le CTEB au secondaire. Sa codification assure l'autorisation du passage des élèves qui ont achevé complètement ce cycle, au second cycle du secondaire. En ce sens, le CTEB se situe à l'interface du primaire et du secondaire :

- Au niveau curriculaire, en référence à la Loi-Cadre de 2014, les programmes éducatifs du CTEB assurent un continuum avec ceux du primaire, tout en abordant les domaines d'apprentissage et les disciplines traditionnels des deux premières années du secondaire.
- Au niveau administratif, en référence à la CITÉ et à la codification des deux années du CTEB, les deux années du CTEB relèvent du secondaire et sont administrativement les deux premières années du secondaire.

L'enseignement non formel dans le système éducatif national en République Démocratique du Congo

L'enseignement non formel (ou éducation non formelle) est une composante officielle du système éducatif national. La Loi-Cadre de 2014 précise que le système éducatif national est organisé en deux composantes :

- L'enseignement formel ;
- L'enseignement non formel.

Le non formel est un sous-secteur destiné notamment aux personnes qui sont hors du système éducatif traditionnel. Le non formel est multisectoriel, il dépend de plusieurs ministères :

- Le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ;
- Le Ministère de la Jeunesse et Éveil Patriotique ;
- Le Ministère de la Formation Professionnelle.

Le non formel bénéficie d'une organisation hiérarchisée.

- Au niveau central, la Direction Générale de l'Éducation Non Formelle (DGENF) élabore les politiques, les stratégies, et les règlements ; elle coordonne le secteur.
- Au niveau déconcentré, le sous-secteur de l'enseignement non formel mobilise plusieurs administrations sectorielles, notamment les Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, la Jeunesse et Éveil Patriotique, et la Formation Professionnelle, chacune intervenant dans son domaine de compétence. Les Divisions provinciales des Affaires sociales (DIVAS) jouent toutefois un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi des programmes.

L'enseignement non formel organise plusieurs types de programmes adaptés aux personnes qui se trouvent hors du système formel, par exemple des programmes :

- D'alphabétisation
- De rattrapage scolaire
- De formation professionnelle et aux métiers
- De post-alphabétisation et d'éducation continue

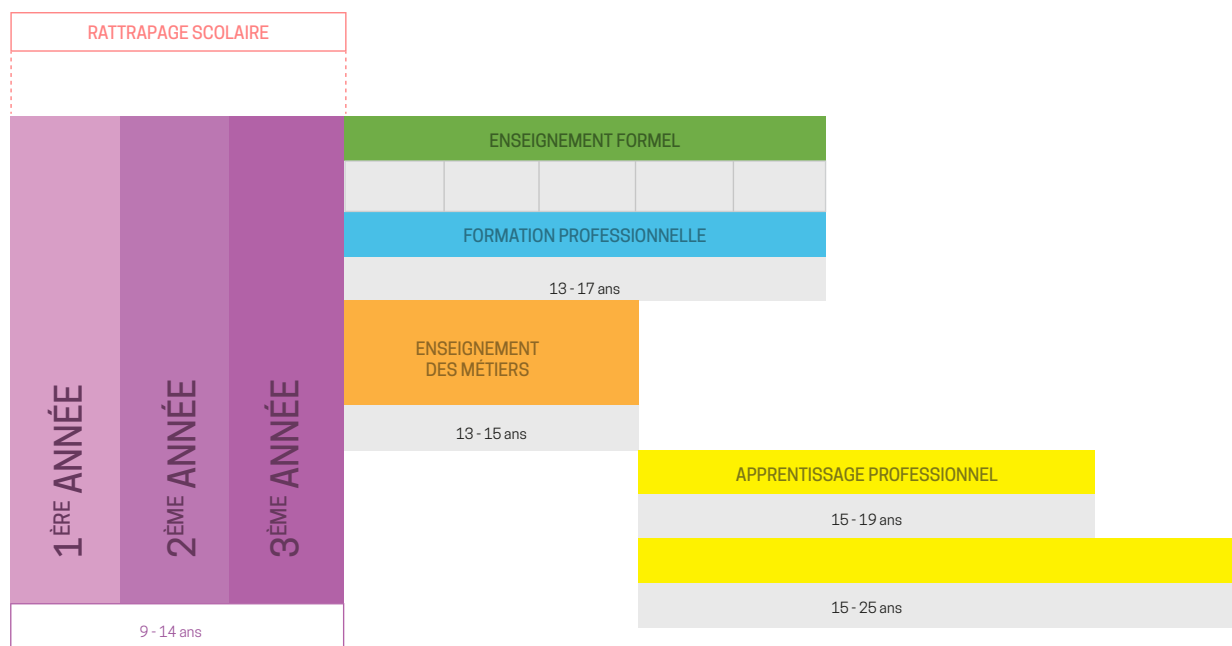
Plusieurs partenaires sont impliqués dans l'organisation de l'enseignement non formel : l'État, des ONG et des partenaires internationaux, les communautés locales.

L'enseignement non formel présente une grande flexibilité pour adapter au mieux ses horaires et ses contenus aux publics qu'il cible : entre autres des jeunes déscolarisés ou des adultes analphabètes.

L'enseignement non formel contribue au développement de l'employabilité, à la qualification de la main-d'œuvre et à l'insertion socio-professionnelle des publics éloignés du système éducatif formel. Il joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'analphabétisme et l'exclusion scolaire. Cette orientation s'inscrit dans les objectifs nationaux d'éducation inclusive, de

développement du capital humain et de renforcement de l'employabilité, portés conjointement par plusieurs ministères concernés. Cependant, même si le non formel est institutionnalisé, il présente encore des difficultés de reconnaissance, des faiblesses de financement et un encadrement insuffisant.

Organisation de l'enseignement non formel



2.5 Perspectives

Le contexte du système éducatif congolais, ses problèmes et ses défis, nécessitent que l'ÉDU-NC mette en place un ensemble d'actions et de réformes. Celles-ci devront s'aligner sur la cible du Chef de l'État, la vision et les missions pour le système éducatif congolais. Le non formel, bien qu'institutionnalisé, présente encore des faiblesses qui nécessitent des réponses structurelles et une orientation systématique vers la cible du Chef de l'État en matière d'éducation et un alignement sur la vision et les missions du MINEDU-NC.

PARTIE II –

FONDEMENTS ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Repères de lecture

- Précision des fondements juridiques, administratifs et pédagogiques du système éducatif congolais.
- Déclinaison des politiques éducatives dans une perspective diachronique.
- Régimes pédagogiques.

1. Fondements du COC

Les fondements du COC donnent sa légitimité et empêchent qu'il soit réduit à une option technique isolée. Ils traduisent une convergence entre les exigences juridiques, les priorités stratégiques nationales et les engagements internationaux, et imposent un alignement cohérent des choix curriculaires à tous les niveaux du système éducatif. Ils doivent être présentés de manière resserrée : les preuves détaillées relèvent de la bibliographie et des dossiers techniques.

Famille de fondements	Sources principales	Portée curriculaire
Juridique et normative	Constitution ; Loi-Cadre n°14/004 ; textes sur l'éducation de base, les examens, les manuels, le numérique et l'enseignement à distance.	Définir les droits, obligations, niveaux, principes de gratuité, inclusion, certification et contrôle de qualité.
Stratégique et politique	SSEF, Plan quinquennal 2024–2029, Programme d'action du Gouvernement, Plan national du numérique et orientations nationales de mémoire, politiques nationales sectorielles, notamment en matière de santé, de protection et de développement des compétences de vie.	Orienter qualité, équité, gouvernance, formation des enseignants, numérique, entrepreneuriat et adéquation formation-emploi.

International	ODD 4, Éducation 2030, droits de l'enfant, recommandation 2023 pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable, les cadres UNESCO sur curriculum, langues, IA, enseignants et inclusion.	Inscrire les choix nationaux dans les engagements d'éducation équitable, inclusive, de qualité et d'apprentissage tout au long de la vie.
Axiologique	Dignité humaine, droits fondamentaux, unité nationale, paix, justice, travail, solidarité, mémoire, responsabilité et lutte contre les antivaleurs.	Donner une orientation citoyenne et morale aux apprentissages, comportements attendus et pratiques scolaires.

2. Fondements du système éducatif de la République Démocratique du Congo

Après avoir précisé la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, et en avoir décrit le contexte et sa complexité, cette section précise les fondements du système éducatif congolais auxquels un COC pour la RDC doit s'aligner. Cette section traite des fondements juridiques, administratifs et pédagogiques du système éducatif congolais.

2.1 Fondements juridiques

Textes nationaux

Plusieurs textes officiels ont déjà été présentés dans les sections précédentes du COC. Les plus importants ont été repris ici sous un angle normatif et juridique, car ils constituent les fondements du système éducatif de la RDC sur lesquels s'appuie le COC. Par conséquent, les orientations retenues dans les différentes sections du document doivent nécessairement s'aligner sur ces bases juridiques.

Conformément à la Constitution (2006, révisée en 2011), le choix de l'enseignement en République Démocratique du Congo est libre. Il est soumis à la surveillance des pouvoirs publics, dans la limite des conditions fixées par la Loi. Les droits et obligations de l'État portent sur la régulation en matière de création des établissements publics et l'agrément des établissements privés.

La Constitution est la base juridique suprême du système éducatif congolais. Son article 43 constitue le socle du système éducatif congolais. Cet article :

- Garantit le droit à l'éducation pour tous ;
- Rend l'enseignement primaire obligatoire et gratuit dans les établissements publics ;

- Protège la liberté d'enseignement, soit la possibilité de création d'écoles privées.

La Loi-Cadre (Loi N°14/004 du 11 février 2014) prévoit des dispositions pour l'assurance qualité et la création d'organismes de pilotage de l'éducation. Cette Loi-Cadre est explicitement citée comme fondement du système éducatif congolais. Elle légitime l'organisation administrative et pédagogique du système éducatif. Elle définit l'orientation et l'organisation des programmes éducatifs. La Loi-Cadre se présente comme le texte central qui organise le système éducatif. Elle remplace les anciennes législations et modernise le système éducatif. Elle définit la structure du système éducatif (préscolaire, primaire, secondaire, universitaire, ...) et précise les objectifs de l'éducation, les principes de gestion et les droits et devoirs des acteurs (élèves, enseignants, État).

La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation adoptée par le Gouvernement de la République en 2016, définit les axes prioritaires des réformes de l'éducation pour la période 2016-2025. Quelques réformes ont caractérisé les systèmes éducatifs congolais de 2014 à ce jour dont :

- La création de l'éducation de base ;
- L'organisation de l'examen national de fin d'études primaires (ENAFEP) ;
- L'organisation du test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle (TENASOSP) ;
- La création du cadre institutionnel, l'organisation et l'encadrement de l'enseignement à distance ;
- La politique de la gratuité de l'éducation de base.

Une série d'ordonnances et d'arrêtés ministériels précisent à leur tour l'application de la Loi-Cadre :

- Organisation des programmes éducatifs ;
- Conditions de fonctionnement des établissements scolaires ;
- Statut des enseignants ;
- Modalités d'évaluation et de certification ;
- Etc.

Le COC s'aligne nécessairement sur ces fondements juridiques du système éducatif congolais. Respectant ces normes juridiques, les orientations retenues par le COC guident entre autres,

la conception et la mise en œuvre des différentes réformes éducatives, par exemple celles des programmes éducatifs aux différents niveaux d'enseignement, des politiques des manuels scolaires, de la formation des enseignants, des évaluations et des certifications.

Engagements et conventions internationales

La République Démocratique du Congo a ratifié plusieurs conventions internationales, auxquelles les orientations retenues par le COC doivent tout autant s'aligner.

La Déclaration universelle des droits de l'homme dans son article 26 établit les droits à l'éducation. L'éducation doit viser le plein épanouissement et le renforcement du respect des droits de l'homme, et des libertés fondamentales.

La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, reconnaît les droits de l'enfant à l'éducation. Elle insiste sur les finalités incluant le développement de la personnalité, des talents et des aptitudes mentales et physiques de l'enfant dans toute la mesure de son potentiel.

Les Objectifs de Développement Durable, dont l'ODD4 qui vise l'accès à une éducation de qualité et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. Cet ODD4 poursuit à son tour plusieurs objectifs à savoir :

- L'accès universel à l'éducation ;
- L'éducation de qualité ;
- Le développement de la petite enfance ;
- L'égalité et l'inclusion ;
- Les compétences pour des emplois ;
- L'éducation au développement durable, à la citoyenneté mondiale, aux droits humains et à une culture de la paix ;
- L'amélioration des infrastructures scolaires ;
- La formation des enseignants.

La RDC prend ces objectifs en considération dans ses différentes politiques et dans la mise en œuvre de celles-ci, dont l'inclusion. L'inclusion est une dimension importante dans le cadre de l'ODD4 mais aussi au niveau des politiques de la RDC. L'inclusion s'aligne directement sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

L'inclusion, dans le contexte de la RDC, vise l'accès pour tous les enfants au système éducatif formel. Elle prend en compte leur droit à l'éducation, la gratuité de l'enseignement, l'équité et la lutte contre la stigmatisation en faisant cohabiter les enfants de différents horizons.

La Charte africaine des droits et de bien-être de l'enfant (CADBE) est un autre instrument juridique de l'Union africaine, ratifié par la RDC. Son article 11 met l'accent sur le droit à l'éducation, sans aucune distinction de race, de groupe ethnique, de sexe, de langue, de religion ou de fortune, et s'aligne ainsi sur la cible du Chef de l'État pour l'éducation, la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale en RDC.

La Recommandation de l'UNESCO de 2023 sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable vise à renforcer le rôle des systèmes éducatifs dans la promotion de sociétés pacifiques, inclusives et durables, en dotant les apprenants de compétences civiques, éthiques et citoyennes essentielles face aux défis contemporains mondiaux.

La Charte de la Renaissance culturelle africaine et l'Agenda 2063 de l'Union africaine promeuvent la vision d'un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la renaissance africaine, en mettant l'accent sur la construction d'une Afrique ayant une forte identité culturelle, un patrimoine commun, ainsi que des valeurs et une éthique partagée.

Obligation scolaire et gratuité

La Constitution de la RDC (2006, révisé en 2011), dans son article 43, précise que toute personne a droit à une éducation scolaire et que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les écoles publiques.

La Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national précise et organise l'application de la Constitution. Elle rend l'éducation de base obligatoire et fixe les responsabilités : si les parents ont la responsabilité d'inscrire leur enfant dans une école et celle d'assurer son suivi, l'État a l'obligation d'organiser une offre éducative accessible. La gratuité est réaffirmée pour les six premières années de l'éducation de base dans les écoles publiques. Elle encadre également les conditions de financement, dont l'interdiction des frais de scolarité au primaire. La Constitution, dans son article 43, parle clairement de gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics : au niveau constitutionnel, la gratuité est limitée

explicitement au primaire. La Loi-Cadre N°14/004 de 2014 introduit la notion d'éducation de base qui comprend les 6 années du primaire et les deux premières années du secondaire. Mais la gratuité est réaffirmée au niveau de l'enseignement primaire et la Loi-cadre ne garantit pas clairement une gratuité pour les 8 années de l'éducation de base.

Actuellement, la gratuité est garantie juridiquement et appliquée aux six années du primaire public. L'éducation de base est reconnue comme obligatoire dans l'esprit des réformes, mais son cycle terminal (les deux années du CTEB) n'est pas gratuit.

Les fondements juridiques qui sous-tendent le présent Cadre d'Orientations Curriculaires ne constituent pas uniquement des références normatives. Ils définissent des exigences qui doivent être traduites dans les programmes d'études, les dispositifs d'enseignement-apprentissage, les ressources éducatives et les mécanismes d'évaluation. Le tableau ci-dessous présente les principales implications curriculaires découlant de ces fondements.

N°	Fondement juridique ou politique	Principe à respecter	Traduction curriculaire obligatoire
1	Constitution de la République Démocratique du Congo	Droit à l'éducation pour tous	Garantir l'accès équitable aux apprentissages, la réduction des disparités et l'inclusion de tous les apprenants dans les programmes, les ressources et les évaluations.
2	Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national	Éducation de qualité fondée sur le développement des compétences	Concevoir des curricula alignés sur les profils de sortie, les compétences attendues et les besoins de développement du pays.
3	Convention relative aux droits de l'enfant	Intérêt supérieur de l'enfant, protection et développement	Intégrer la protection de l'enfant, le bien-être, la participation, l'éducation à la santé et les environnements d'apprentissage sûrs dans les curricula.
4	Objectif de développement durable 4 (ODD 4)	Éducation inclusive, équitable et de qualité	Veiller à ce que les programmes, les méthodes pédagogiques et les évaluations prennent en compte la diversité des apprenants et favorisent la réussite de tous.
5	Politique nationale du genre et engagements internationaux relatifs à l'égalité	Égalité entre les filles et les garçons	Intégrer l'approche genre dans les contenus, les pratiques pédagogiques, les ressources éducatives et les dispositifs d'évaluation.

6	Vision du Gouvernement et Programme d'Actions du Gouvernement	Développement humain, employabilité et transformation du pays	Renforcer les compétences du XXI ^e siècle, l'entrepreneuriat, la culture financière, l'innovation et l'employabilité dans les curricula.
7	Politique nationale de la nouvelle citoyenneté	Civisme, responsabilité et cohésion nationale	Intégrer explicitement les valeurs citoyennes, l'éthique, la participation civique, la paix et le vivre-ensemble dans les apprentissages.
8	Engagements nationaux relatifs à la mémoire collective et au GENOCOST	Mémoire, vérité, justice et prévention des violences	Intégrer les contenus et compétences liés à la mémoire historique, à la culture de paix, à la prévention des violences et au devoir de mémoire.
9	Orientations nationales sur le numérique et l'intelligence artificielle	Transformation numérique responsable	Développer les compétences numériques, l'usage critique des technologies et une culture de l'intelligence artificielle sûre, éthique et responsable.
10	Politique linguistique nationale	Valorisation des langues nationales et ouverture internationale	Assurer l'utilisation progressive des langues nationales dans les apprentissages fondamentaux et renforcer l'anglais oral ainsi que les autres compétences linguistiques prévues par les curricula.

2.2 Fondements administratifs

Les fondements administratifs complètent les fondements juridiques du système éducatif de la RDC, qu'ils traduisent en actions. Les fondements administratifs se réfèrent à l'ensemble des structures qui assurent le fonctionnement de l'éducation.

- Centralisation administrative. Le système éducatif congolais est centralisé. L'État définit la politique éducative nationale. Le système éducatif congolais est uniformisé sur tout le territoire : mêmes programmes éducatifs, mêmes normes pédagogiques, mêmes règles de fonctionnement des établissements scolaires.
- Ministères de l'enseignement. Les deux principaux ministères de l'enseignement sont :
 - Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC)
 - Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU)
 Ces Ministères assurent la mise en œuvre des politiques éducatives, la gestion du personnel enseignant, l'organisation des examens nationaux et le contrôle et l'inspection des établissements.
- Structure administrative territoriale. Le système éducatif congolais est géré hiérarchiquement à plusieurs niveaux :

- Niveau central : Ministères
- Niveau déconcentré de l'administration de l'État : les Provinces éducationnelles, sous l'autorité du MINEDU-NC, relais du MINEDU-NC.
- Niveau local : sous-divisions, écoles.
- Corps d'inspection. Inspecteurs de l'enseignement et conseillers pédagogiques. Contrôle de la qualité de l'enseignement et du respect des programmes éducatifs.
- Réseaux d'enseignement. Public, conventionné et privé. Les écoles conventionnées sont gérées par des partenaires (églises) sous le contrôle de l'État.
- Gestion administrative et financière. L'État assure la rémunération des enseignants du secteur public et le financement du système éducatif. Les établissements bénéficient d'une certaine autonomie financière mais doivent respecter les normes nationales.

Il est nécessaire qu'un COC pour la RDC tienne compte des structures administratives du système éducatif dans ses propositions afin de pouvoir localiser l'impact de ces dernières.

2.3 Fondements pédagogiques

Selon Piaget (1970), les apprenants construisent leurs connaissances en étant actifs et en interaction avec les autres et leur environnement. L'apprentissage centré sur l'apprenant favorise des activités qui permettent d'explorer, de questionner et de résoudre des problèmes.

Les fondements pédagogiques sont une des dimensions de la mise en œuvre de la vision de l'éducation précisée dans la première partie du document.

- La Loi-Cadre de 2014 précise les assises à toutes les orientations pédagogiques : une formation intégrale de la personne, une éducation adaptée aux besoins du pays, une préparation à une citoyenneté responsable, ...
- Les programmes éducatifs récents, particulièrement les programmes éducatifs du domaine d'apprentissage des sciences (DAS) pour le CTEB et les humanités scientifiques, et ceux des humanités pédagogiques renouvelées (HPR), proposent un centrage sur les situations pour le développement de compétences. L'amélioration des programmes éducatifs, en les alignant sur la cible du Chef de l'État, sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, participe nécessairement à l'amélioration de la qualité des apprentissages (Hattie, 2026).
- Les guides pédagogiques accompagnant ces programmes suggèrent des approches actives et collaboratives, contextualisées dans l'environnement des élèves. L'élève est

au centre du processus d'enseignement et d'apprentissage.

- Des théories actuelles de l'apprentissage comme le socio-constructivisme qui responsabilise l'élève en le mettant rapidement en activité et en interaction avec les pairs ; la référence aux situations pour faciliter le développement de compétences ; les pédagogies actives ; les approches collaboratives ; la prise en compte de l'inclusion.
- L'intégration du numérique et de l'IA en appui, pour optimiser les processus d'apprentissage ou comme objet d'apprentissage dès le plus jeune âge.
- L'inclusion éducative élargit, selon la Loi-Cadre de 2014, la politique éducative à des publics différents : des enfants en situation difficile ou présentant un handicap, mais aussi des adultes non scolarisés, des personnes analphabètes et, par-là, l'ouverture aussi au non- formel.

Le COC s'aligne sur ces fondements pédagogiques dans la définition des orientations pour le système éducatif congolais et éviter le retour vers d'anciennes pratiques telles que la pédagogie par objectifs, aujourd'hui laissée à des contextes particuliers comme l'enseignement pour des élèves en difficulté.

2.4 Perspectives

Cette section positionne les assises juridiques, administratives et pédagogiques du système éducatif congolais. Le COC, dans sa démarche d'alignement à la cible du Chef de l'État pour l'éducation, sur la vision et aux missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté en RDC, doit respecter ces fondements. Ceux-ci stabilisent le COC dans des cadres juridiques et administratifs importants, appuyés par des décrets, des arrêtés, des ordonnances, la Constitution et différentes lois, dont la Loi-Cadre pour l'enseignement et la formation en RDC.

3. Politiques éducatives en République Démocratique du Congo

Dans cette section, les politiques éducatives en RDC sont abordées dans une perspective diachronique. Elles sont ensuite déclinées par niveau d'enseignement. Chacune des périodes évoquées a eu un impact sur le système éducatif congolais actuel. Enfin les principales politiques éducatives pour le système éducatif congolais sont reprises.

3.1 Évolution historique des politiques éducatives en République Démocratique du Congo

Période précoloniale

Durant la période précoloniale, la transmission orale des savoirs, les rites initiatiques et les apprentissages communautaires constituent les principaux modes d'éducation. Les valeurs sociales et religieuses jouent un rôle important dans la formation des jeunes.

La place des valeurs sociales et communautaires, évoquée pour cette période, est reprise aujourd'hui dans les valeurs décrites au point 1.4 Type de citoyens à former.

Époque coloniale (1885-1960)

À l'époque coloniale, l'éducation est organisée par les missions religieuses, sous le contrôle de l'État colonial, pour former une élite intermédiaire appelée « les évolués ». Cette politique vise à limiter l'accès des Congolais à la culture occidentale et à maintenir l'autorité coloniale.

Par la Convention du 26 mai 1906 entre le Saint-Siège et l'État Indépendant du Congo, un accord fondateur confie l'organisation scolaire aux missions chrétiennes et pose des bases de la collaboration Église–État dans l'éducation.

La Charte coloniale du 18 octobre 1908 inclut la Loi fondamentale qui organise le Congo belge et définit le cadre juridique général de l'éducation comme domaine de compétence coloniale.

Le Projet d'organisation scolaire de 1924 précise que les missionnaires s'engagent à assurer le ministère sacerdotal. Ces derniers reçoivent un traitement du gouvernement. Ce projet administratif et conventionnel vise l'adaptation de l'enseignement aux réalités africaines, en insistant sur l'éducation morale et religieuse, plutôt que sur une simple instruction académique. Dans le même texte, l'auteur cite l'Arrêté royal du 26 octobre 1929 sur l'organisation de l'enseignement au Congo Belge. Cet arrêté royal fixe les règles pour 20 ans, structure l'enseignement libre des missions nationales et définit les modalités linguistiques et pédagogiques.

Le Projet d'Organisation Scolaire de 1938 constitue un texte élaboré pour remplacer celui de 1928/1929. Il réaffirme le rôle des missions dans l'éducation coloniale. Il s'agit d'une tentative de révision du système éducatif colonial, pour une école adaptée mais qui limite les ambitions des congolais et reste toujours dans une logique paternaliste.

Cette époque coloniale a laissé des traces jusque dans l'organisation actuelle du système éducatif congolais. La formation des enseignants des premiers cycles de l'éducation de base dans les humanités pédagogiques au second cycle du secondaire en est un exemple. Il s'agit de l'équivalent des anciennes sciences humaines dans l'organisation scolaire belge francophone, au sein desquelles les enseignants du primaire étaient formés durant le secondaire supérieur. Aujourd'hui, une prise de distance de cette approche est engagée en RDC, d'abord par de nouveaux programmes pour les humanités pédagogiques rénovées, ensuite par une perspective pour une formation postsecondaire des enseignants des premiers cycles du primaire.

Période post coloniale

1960–1970. L'Ordonnance-loi n° 66-342 de 1966 marque une étape importante de la période postcoloniale, durant laquelle l'État congolais prend le contrôle des écoles, même si les missions restent encore influentes. On assiste également à une extension de l'enseignement primaire et à la création des structures secondaires et techniques. Par ailleurs, la langue française devient la langue officielle de scolarisation, marginalisant ainsi les langues nationales. Enfin, une ouverture progressive à l'éducation des filles est observée, bien que le taux de scolarisation de celles-ci demeure encore faible.

1970–1990. Entre 1970 et 1990, le système éducatif congolais connaît d'importantes réformes marquées par la volonté de l'État de contrôler et d'adapter l'enseignement aux réalités nationales. La nationalisation des écoles en 1974 renforce la centralisation du système. Par la suite, une réorganisation de l'enseignement est entreprise, notamment avec le développement du secondaire et du technique. La Loi-Cadre de 1986 vient structurer davantage le système et réintroduit une collaboration avec les Églises. Cependant, ces réformes restent limitées par le manque de moyens, la baisse de la qualité de l'enseignement et les inégalités d'accès à l'éducation.

1990–2003. Cette période illustre une phase charnière, celle d'un système éducatif en crise profonde, mais qui amorce une reconstruction grâce aux communautés et aux partenaires internationaux.

De 2003 à nos jours, une nouvelle Constitution (celle de 2006) consacre la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics.

La Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 introduit une série de réformes parmi lesquelles se trouvent :

- L'introduction du concept de l'éducation de base ;
- L'organisation de l'enseignement maternel en cycle unique de trois ans ;
- L'utilisation des langues nationales ou du milieu dès le début de l'enseignement ainsi que des langues étrangères importantes aux niveaux supérieurs ;
- L'inclusion et égalité d'accès à l'éducation pour tous ;
- L'introduction de technologies de l'information et de la communication et de l'enseignement ouvert et à distance.

La stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF, 2016-2025) qui succède au plan intérimaire de l'éducation de mars 2010 (PIE 2010), élargit l'enseignement maternel à l'enseignement préscolaire, et introduit la réforme des Humanités Pédagogiques Rénovées (HPR) pour la professionnalisation de la formation initiale des enseignants.

3.2 Orientations politiques par niveau d'enseignement

L'organisation de l'éducation formelle est détaillée dans la section 'Contexte éducatif national de la RDC'. Seules les orientations par niveaux sont décrites dans la présente section. Ces politiques participent à la mise en œuvre de la cible pour l'éducation du Chef de l'État, de la vision et des missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Ces politiques ont également été détaillées dans la section décrivant les fondements du système éducatif congolais.

Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est reconnu comme une étape préparatoire à l'éducation de base. Il vise à favoriser le développement psychomoteur, cognitif et social des enfants avant l'entrée au primaire.

Il s'organise en trois structures différentes : l'école maternelle, l'espace communautaire d'éveil et la classe pré-primaire. Longtemps laissé aux initiatives privées et communautaires, il est à présent intégré dans les politiques publiques.

Éducation de base

L'éducation de base est un continuum de 8 ans, regroupant les 6 années du primaire et le

premier cycle du secondaire dont les deux années deviennent le cycle terminal de l'éducation de base. Elle prône la gratuité de l'enseignement et l'obligation scolaire au niveau des six premières années de l'éducation de base (depuis 2019). Elle vise l'accès universel, l'équité et l'inclusion.

Humanités générales et pédagogiques

Les humanités générales et pédagogiques offrent une formation scolaire préparant soit à l'exercice d'un métier ou d'une profession soit à la poursuite des études supérieures et/ou universitaires. Les humanités pédagogiques ont aussi pour mission de former les futurs enseignants du primaire. En outre, les humanités pédagogiques rénovées proposent une formation initiale des futurs enseignants intégrant les compétences professionnelles et transversales, ainsi que les thèmes transversaux.

Humanités techniques et professionnelles

Les humanités techniques et professionnelles visent l'adéquation formation-emploi et le développement des filières techniques pour répondre aux besoins du marché du travail. Elles mettent l'accent sur les métiers des secteurs porteurs d'emploi. Le législateur vise également l'éducation globale (citoyenneté, culture générale) en plus des techniques et prépare également les jeunes à poursuivre les études supérieures et/ou universitaires.

3.3 Principales politiques éducatives actuelles en RDC

Ne sont retenues ici que les principales politiques éducatives nationales qui génèrent des réformes importantes telles la mise en œuvre progressive de l'éducation de base et la formation des enseignants. D'autres politiques sont en cours, telles celles relatives au numérique éducatif et à l'IA, cette dimension cependant est traitée dans la section suivante.

Mise en œuvre de l'éducation de base.

La Loi-Cadre N°14/004 du 11 février 2014 introduit la notion d'éducation de base dans l'organisation du système éducatif congolais. Le Décret N°14/029 du 18 novembre 2014 en précise l'organisation. Cette réforme structurelle s'aligne sur la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) qui vise une amélioration de la qualité des apprentissages. L'éducation de base assure ainsi la continuité des apprentissages, la rétention scolaire et l'accès de tous les élèves à un socle commun de compétences et de savoirs.

- Gratuité de l'enseignement primaire public. La gratuité est prévue dans la Constitution (2006, révisée en 2011) et la Loi-Cadre de 2014 (voir la section 'Fondements du système éducatif'). Elle est mise en œuvre depuis septembre 2019. Il s'agit d'une décision politique de mise en application de la Constitution. La mise en œuvre s'est faite par des circulaires et des directives ministérielles organisant concrètement la gratuité de l'enseignement primaire public. La gratuité est une mesure de financement et d'accès qu'il faut distinguer de la mise en œuvre de l'éducation de base qui est une réforme structurelle avec un impact curriculaire, puisqu'il faut réformer les programmes éducatifs pour la mettre en œuvre. L'accès gratuit au primaire et le déploiement progressif de l'éducation de base sont concomitants.
- Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 et Plan Quinquennal du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté 2024-2029. Cette stratégie et ce Plan quinquennal engagent progressivement la mise en œuvre de l'éducation de base et, à terme, un enseignement de base universel de 8 années. L'éducation de base est un axe majeur de la politique éducative nationale.
- Amélioration de la qualité et réformes curriculaires. La mise en œuvre progressive de l'éducation de base nécessite une révision des cycles d'études, deux cycles du primaire et un cycle terminal de l'éducation de base (CTEB). Cette refonte structurelle du système éducatif implique une révision en profondeur des programmes éducatifs alignés sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC), qui visent entre autres, une amélioration de la qualité des apprentissages. L'amélioration des apprentissages passe aussi par l'intégration des nouvelles technologies et l'intelligence artificielle (voir la section 'Numérique éducatif et IA').
- Inclusion éducative. La Loi-Cadre de 2014, mais aussi la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) ouvrent l'accès à l'éducation à d'autres publics que ceux qui fréquentent habituellement les écoles congolaises : des enfants différents présentant des difficultés ou des handicaps, des enfants déscolarisés, des adultes analphabètes, ... Cet accès élargi nécessite aussi une ouverture à l'éducation non formelle.
- Amélioration de la formation initiale et continue des enseignants des six premières années de l'éducation de base. Un cadre de référence pour la formation initiale des enseignants des six premières années de l'éducation de base a été élaboré, de même qu'un cadre de certification de la formation continue des enseignants des six premières années de l'éducation de base. Une politique nationale de la formation continue des enseignants des

six premières années de l'éducation de base et une autre pour les enseignants du secondaire ont été élaborées. Un référentiel professionnel des compétences des enseignants des six premières années de l'éducation de base en République Démocratique du Congo est élaboré et validé. Un programme de formation de l'option transitoire pour la formation initiale des enseignants des six premières de l'éducation de base a été élaboré et validé pour être mis en œuvre. Des Instituts de formation aux Métiers de l'Enseignement (IFME) sont en voie de création et un programme de formation des enseignants des six premières années de l'éducation de base dans les IFME est élaboré. Une dynamique importante relative au renforcement de la qualité de la formation des enseignants, alignée sur la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, est en cours en RDC. Un corpus majeur de documents coordonnés entre eux est mis à la disposition d'une démarche de renforcement des capacités des enseignants à travers leurs formations initiales et continues.

3.4 Perspectives

Le système éducatif vit actuellement un bouillonnement de réformes. Elles peuvent offrir une image de dispersion et d'éparpillement des efforts. Cependant, lorsque l'on regarde par exemple le travail qui se réalise au Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, force est de constater une réelle convergence des actions menées vers la vision de l'EDU-NC en matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement par des enseignants mieux formés et plus professionnels. Le corpus de documents part de politiques vers des référentiels et enfin de nouveaux programmes. Il ne leur manque qu'un cadre d'orientations curriculaires pour en sceller la cohérence. Plus que jamais, face à l'ensemble de ces politiques, des actions et des réformes qu'elles génèrent, un COC s'avère indispensable pour orienter ces réformes et ces actions vers la cible du Chef de l'État, et vers la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

4. Numérique éducatif et intelligence artificielle

Le numérique éducatif et l'intelligence artificielle (IA) se développent progressivement au sein du système éducatif en République Démocratique du Congo à travers des politiques publiques, différents projets et des innovations, tous alignés sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. La volonté politique de transformation numérique est importante en République Démocratique du Congo. Elle se heurte cependant à des difficultés majeures au sein de son système éducatif :

« Le faible niveau de familiarisation des enseignants et des inspecteurs avec les outils numériques constitue un frein majeur, limitant leur intégration effective dans les pratiques d'enseignement. Cette situation est aggravée par des réticences au changement, particulièrement parmi les enseignants les plus expérimentés, qui perçoivent ces nouvelles méthodes comme une remise en question de leur expertise et de leurs pratiques pédagogiques traditionnelles. » MINEDU-NC (2025 : 50).

À ces difficultés liées aux réticences des enseignants s'ajoutent le manque de ressources et d'infrastructures adaptées, ainsi qu'un accès inégal à l'électricité et à Internet entre les régions. Cependant, une série d'actions permettent une intégration graduelle du numérique éducatif et de l'IA dans le système éducatif de la RDC, notamment à travers les programmes éducatifs rénovés, une correction automatisée des examens, des tuteurs intelligents et assistants pédagogiques, une analyse des données sur l'apprentissage pour adapter l'enseignement. La marche vers une intégration du numérique éducatif et de l'IA dans le système éducatif congolais est lancée.

4.1 Vision stratégique du numérique éducatif et de l'IA

Leviers de modernisation du système éducatif en RDC

Le numérique éducatif et l'IA trouvent progressivement une place dans le système éducatif congolais. Quelques documents démontrent clairement que le numérique éducatif et l'intelligence artificielle peuvent constituer des leviers de modernisation du système éducatif.

Le plan quinquennal 2024-2029, le code du numérique, le plan national du numérique et autres documents nous renseignent sur l'importance et la nécessité des axes ci-après :

- Assurer une inclusion numérique et une équité territoriale ;
- Construire une équité d'innovation endogène ;
- Établir une gouvernance collaborative ;
- Garantir un accès équitable aux technologies éducatives ;
- Développer les capacités numériques dès le préscolaire, le primaire et le secondaire ;
- Développer un esprit critique face à l'utilisation de l'IA et du numérique ;
- Former les enseignants à l'utilisation des outils numériques dans leurs activités pédagogiques ;
- Lutter contre l'illettrisme numérique ;
- Introduire les TIC dans les programmes ;

- Doter progressivement les écoles en équipements informatiques ;
- Assurer la protection stricte des données et l'enseignement des abus/dangers potentiels, par exemple : prévention de la propagation de violences numériques, discours de haine, etc.

Gouvernance et éthique

En République Démocratique du Congo (RDC), l'encadrement du secteur technologique repose sur deux piliers majeurs : le code du numérique et le plan national du numérique Horizon 2025. La RDC est passée d'un vide juridique à un cadre structuré où l'éthique est principalement portée par la protection des données personnelles et la lutte contre les contenus illicites, tandis que la gouvernance vise la modernisation par la transparence numérique.

Accès et inclusion dans les provinces éducationnelles

Bien que la mise en œuvre de l'enseignement à distance dans les provinces éducationnelles, sous-provinces et écoles soit progressive, l'enseignement à distance est réglementé par quelques textes officiels dont la Loi-Cadre de l'Enseignement National (2014), l'arrêté ministériel portant mise en place du cadre institutionnel de l'enseignement à distance de 2021 et l'arrêté portant encadrement de l'enseignement à distance 2025.

Amélioration des programmes éducatifs et des contenus pédagogiques

La question relative aux programmes éducatifs et contenus pédagogiques en rapport avec le numérique éducatif et IA est prise en compte par certains textes juridiques et réglementaires dont la Loi-Cadre de l'enseignement national 2014, la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, le plan national du numérique horizon 2025. Les programmes rénovés du domaine d'apprentissage des sciences pour le Cycle Terminal de l'Éducation de Base (CTEB), intègrent progressivement des contenus liés aux technologies et à l'IA, un programme des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est créé pour ces deux cycles de formation.

La révision de l'ensemble des programmes éducatifs de l'éducation de base et des humanités prévoit l'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle dès les premiers apprentissages scolaires.

Formation et accompagnement des enseignants

La formation et l'accompagnement des enseignants sur le numérique éducatif et l'intelligence

artificielle sont pris en charge par les structures spécialisées du Ministère à tous les niveaux. La problématique de la formation des enseignants au numérique et à l'IA est dès à présent intégrée dans les programmes de formation des enseignants des six premières années de l'éducation de base dans les IFME, elle s'élargira aux autres formations des enseignants, ceux du CTEB, des humanités et de l'enseignement technique et professionnel.

Recherche, innovation et partenariat

Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, de par sa vocation, encourage la recherche, les innovations et le partenariat dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle (IA).

Les documents ci-après facilitent ou consacrent la recherche, l'innovation et le partenariat sur le numérique :

- Le rapport diagnostic de l'éducation numérique en RDC 2025 ;
- Le plan national sous sectoriel du numérique (PNSN) ;
- Le pacte numérique historique (avril 2026) ;
- Le projet d'appui à la transformation numérique (PATN) 2025-2026 ;
- Le cadre de coopération avec des partenaires techniques et financiers ;
- Le plan national du numérique horizon 2025 ;
- La stratégie nationale d'intelligence artificielle (IA).

Principes pour intégrer l'IA sans fragiliser les apprentissages

- L'IA ne remplace ni l'enseignant ni l'effort intellectuel de l'élève ; elle soutient la compréhension, la pratique, la création et la remédiation.
- Tout usage d'IA doit être adapté à l'âge, encadré, transparent et lié à un objectif d'apprentissage explicite.
- Les productions assistées par IA doivent être vérifiées, discutées, signalées lorsque nécessaire et accompagnées d'une explication du raisonnement humain.
- Les données personnelles des élèves et enseignants doivent être protégées ; les outils non validés ne doivent pas être imposés.
- Les programmes doivent développer l'esprit critique face aux erreurs, biais, hallucinations, sources douteuses et dépendance cognitive.
- La formation des enseignants doit précéder ou accompagner toute généralisation d'outils IA dans les classes.

4.2 Perspectives

Le numérique et l'IA progressent et s'inscrivent durablement dans le système éducatif congolais dans un alignement certain sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Plusieurs défis restent cependant à surmonter à court terme pour atteindre une intégration forte du numérique et de l'IA dans la vie quotidienne des établissements scolaires et du système éducatif congolais :

- Les infrastructures actuelles insuffisantes, dont l'accès limité à l'électricité et à Internet dans certaines régions du pays ;
- La formation des enseignants aux outils numériques et à l'IA.

5. Régimes pédagogiques

D'une manière générale et dans une perspective centrée sur le temps scolaire, un régime pédagogique peut être défini comme l'ensemble des règles qui organisent et répartissent le temps consacré aux activités éducatives dans un système scolaire.

5.1 Concept de régime pédagogique

Un régime pédagogique assure la gestion du temps scolaire. Il occupe une place importante dans l'organisation des enseignements et des apprentissages par les enseignants. Il doit permettre la mise en œuvre d'un programme éducatif dans un temps et un espace précis, clairement circonscrit. Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation doivent pouvoir entrer dans le cadre temporel défini par le régime pédagogique.

Un régime pédagogique est nécessairement un prescrit défini par le législateur. Les acteurs de l'éducation doivent respecter le régime pédagogique. Celui-ci doit cependant s'inscrire dans les limites de la vision et des missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. En RDC, les régimes pédagogiques sont essentiellement prescrits par les arrêtés ministériels qui valident et généralisent les programmes éducatifs. En effet, en général, les programmes éducatifs de la RDC précisent le régime pédagogique dans lequel ils s'inscrivent. Un régime pédagogique équilibre le poids des disciplines scolaires les unes par rapport aux autres en fonction des finalités de la filière dans laquelle le programme se situe. Par exemple, en RDC, le volume d'heures de cours attribuées au domaine d'apprentissage des sciences (DAS) sera différent aux humanités scientifiques par rapport aux humanités pédagogiques rénovées.

Un régime pédagogique (RP) définit l'organisation scolaire telle qu'elle est fixée par la Loi. Le calendrier de l'année scolaire est précisé dans le régime pédagogique ainsi que le temps scolaire établi. Le poids de chacune des disciplines dans la répartition horaire hebdomadaire apparaît dans le régime pédagogique. Pour construire un programme éducatif, il est important de calquer la quantité de matière à enseigner sur le temps scolaire qui lui est assigné.

D'une manière générale, un régime pédagogique est défini dans les textes légaux, des arrêtés ministériels et les programmes éducatifs eux-mêmes. Il précise :

- Le nombre de jours de classe ;
- Le temps minimum d'enseignement par domaine d'apprentissage et discipline scolaire ;
- L'organisation de l'horaire scolaire ;
- Les calendriers scolaires.

5.2 Principes directeurs des régimes pédagogiques

Les régimes pédagogiques s'inscrivent dans un cadre normatif et stratégique visant à assurer une organisation efficace, équitable et cohérente du temps scolaire et des apprentissages. À ce titre, ils reposent sur les principes de la conformité aux textes légaux et réglementaires en vigueur, garantissant le respect du cadre institutionnel, de la rationalisation et l'optimisation du temps scolaire, assurant un équilibre entre enseignement, apprentissage et évaluation.

Les régimes pédagogiques devraient respecter le temps d'apprentissage dont les élèves ont besoin. Dans le courant du 'Deep Learning' (Fullan et al., 2018), le temps d'apprentissage est défini non pas par sa durée, mais par la qualité de l'engagement cognitif, social et significatif des élèves dans les situations qu'ils ont à traiter. Dans cette perspective, le temps devrait être flexible. Cette perspective temporelle relative est celle qui régit l'approche par les situations pour le développement de compétences. Ce n'est pas la quantité de temps qui importe, mais la qualité de l'engagement des élèves dans des apprentissages significatifs :

En ce sens, au-delà du temps qui lui est imparti par le régime pédagogique, l'enseignant doit être capable de gérer le temps d'apprentissage de ses élèves. Cette gestion du temps d'apprentissage est également fonction de la densité des contenus proposés dans les programmes éducatifs. Saturés en savoirs, certains programmes éducatifs ne laissent pas aux élèves le temps dont ils ont besoin pour apprendre.

5.3 Régime pédagogique par niveau d'enseignement

Chaque niveau du système éducatif — préscolaire, primaire et secondaire — est régi par un régime pédagogique spécifique, adapté aux besoins des apprenants et aux objectifs de formation. À l'intérieur de ces niveaux, chaque domaine d'apprentissage (langues, mathématiques, sciences, etc.) dispose également de ses propres modalités de gestion du temps.

Exemple de régime pédagogique :

Le régime pédagogique de la 7^{ème} et la 8^{ème} années du cycle terminal de l'éducation de base en RDC (deux premières années du secondaire) est décrit dans le tableau qui suit. Il montre la répartition du temps scolaire officiel par domaine d'apprentissage et disciplines scolaires sur chacune des deux années du CTEB.

Domaines	Sous-domaines	Discipline	Année 1		Année 2		% / vol. horaire total	
			Heures/semaine		Heures/semaine			
Sciences	Mathématiques	Algèbre	4	8	4	8	11,1	22,3
		Arithmétique	1		1		2,8	
		Géométrie	2		2		5,6	
		Statistique/ Probabilités	1		1		2,8	
	Sciences de la vie et de la terre	Botanique	1	3	1	4	2,8	9,8
		Anatomie	1		1		2,8	
		Zoologie	1		2		4,2	
	Physique et technologie	Physique	1	3	1	3	2,8	8,4
			Technologie	1		1	2,8	
			TIC	1		1	2,8	
Totaux pour le domaine des sciences			14		15		40,5	40,5
Langues		Français	7	10	5	8	16,5	24,8
		Anglais	3		3		8,3	
Univers social et environnement		Éducation civique et morale	2	6	2	7	5,6	17,9
		Géographie	2		3		6,7	
		Histoire	2		2		5,6	
Arts		Musique	2	4	2	4	5,6	11,2
		Dessin	2		2		5,6	
Développement personnel		Éducation physique	2	2	2	2	5,6	5,6
Totaux pour les domaines autres que les sciences			21		21		59,5	59,5
Volume horaire total hebdomadaire			36		36		100%	

5.4 Perspectives

La question du régime pédagogique est importante et complexe. Le temps scolaire doit être tel qu'il permet aux enseignants de bien gérer le temps d'apprentissage de leurs élèves. À défaut, le régime pédagogique, par des horaires scolaires trop étreints, risque de devenir un obstacle à l'apprentissage, et ce d'autant plus si l'enseignant est amené à appliquer un programme éducatif saturé en savoirs. Cela signifie qu'à ce niveau, si le législateur veut aligner le régime pédagogique sur la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté qui cible des apprentissages de qualité, il est nécessaire que la réflexion porte à deux niveaux :

- Au niveau curriculaire : définir des programmes éducatifs qui ne reprennent que les savoirs essentiels ;
- Au niveau administratif : accorder à chaque discipline le temps nécessaire pour que les élèves puissent réaliser des apprentissages en profondeur ("deep learning").

En ce sens, la définition des régimes pédagogiques n'est pas qu'un simple calcul administratif de répartition des horaires. Pour être efficace, le régime pédagogique doit également prendre en considération les contenus des programmes éducatifs et le temps dont les élèves ont besoin pour développer des apprentissages en profondeur.

Sans doute, une politique du régime pédagogique en RDC devrait être définie pour qu'un arrimage entre la perspective administrative du temps scolaire et celui, pédagogique, du temps d'apprentissage puisse se réaliser en le combinant avec la perspective curriculaire de programmes éducatifs non saturés en savoirs. Ce triple arrimage est nécessairement une des conditions pour améliorer l'apprentissage dans le sens de la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

PARTIE III -

ORIENTATIONS CURRICULAIRES

Repères de lecture

- Approche plus pragmatique de plusieurs dimensions du système éducatif et de leur mise en œuvre.
- Langues d'enseignement et langues enseignées
- Profils de formation des élèves et des enseignants
- Ressources éducatives
- Évaluation, certification et passerelles

1. Langues d'enseignement et langues enseignées

Cette section aborde la question des langues enseignées et des langues de l'enseignement aux différents niveaux de l'enseignement en République Démocratique du Congo. Les orientations du législateur à ce propos sont précises.

1.1 Enjeux linguistiques dans le système éducatif congolais

Cette problématique des langues (langues d'enseignement et langues enseignées) préoccupe les décideurs et les acteurs éducatifs. D'après les recherches et des publications CONFEMEN (2007), il est démontré que tout enfant qui commence ses apprentissages dans sa langue maternelle performe mieux dans son parcours scolaire.

Le bilinguisme envisagé dans le système éducatif congolais est additif. Les langues nationales et le français se complètent en situation d'apprentissage, prenant le relais l'une de l'autre sans jamais que l'une d'entre elles ne soit considérée comme supérieure à l'autre.

2. Politique éducative par niveau

La réforme en cours en faveur de l'intégration du bi-plurilinguisme au primaire prévoit :

- Au niveau préscolaire, la langue nationale ou du milieu est la langue d'enseignement.
- Au degré élémentaire, 1^{er} et 2^{ème} années primaires, la langue nationale ou du milieu est

à la fois langue de l'enseignement et discipline enseignée. Le français est à ce niveau une discipline enseignée à l'oral.

- Au degré moyen, 3^{ème} et 4^{ème} années primaires, la langue nationale ou du milieu reste encore langue d'enseignement et discipline enseignée. Le français qui était discipline enseignée oralement, amorce le passage à l'écrit. Une progression pédagogique et méthodologique basée sur le principe du partenariat linguistique bilingue est mise en place dans le processus de l'enseignement-apprentissage de ces langues.
- Au degré terminal, 5^{ème} et 6^{ème} années primaires, le français devient langue d'enseignement et continue à être discipline enseignée jusqu'à la fin de la scolarité et des études ultérieures

Cette approche bi-plurilingue vise à assurer à la fois l'ancrage culturel des apprentissages, la maîtrise progressive de la langue d'enseignement et l'ouverture des apprenants aux enjeux scientifiques, professionnels et internationaux contemporains. À ce titre, les déclinaisons attendues par niveau d'enseignement, notamment en matière d'oralité, de communication et d'introduction progressive de l'anglais, sont précisées dans le tableau présenté à l'annexe 2.

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Langue nationale ou du milieu comme langue d'éveil, de socialisation et d'interaction.
Primaire	Langue nationale ou du milieu comme appui ; français oral puis écrit ; compréhension et expression progressives.
CTEB	Français comme langue d'enseignement ; langues nationales comme ancrage ; bases d'anglais oral.
Humanités générales	Préparation à l'oral d'anglais, exposés, interactions, compréhension orale, anglais pour recherche et ouverture.
HPR	Didactique de l'oral, enseignement bi-plurilingue, évaluation de l'expression orale.
Humanités techniques et professionnelles	Anglais professionnel de base, consignes techniques, présentation d'un produit, métier, procédure ou projet.

3. Perspectives

La question des langues d'enseignement ou des langues enseignées étant à la fois dynamique et sensible, il n'est pas exclu que par voie réglementaire d'autres dispositions soient prises dans l'avenir, notamment en ce qui concerne le médium d'enseignement-apprentissage au préscolaire et dans d'autres cycles.

Il pourrait également être envisagé un enseignement des langues nationales comme matière dans tous les cycles de l'enseignement en RDC.

L'enseignement de l'anglais devrait être introduit depuis le primaire comme matière enseignée. Au niveau des humanités, les cours pratiques dans les ateliers devraient se faire en langues nationales en ayant éventuellement recours aux lexiques ou emprunts lexicaux (anglais ou français).

L'approche des langues nationales précisée dans cette section à travers les orientations du législateur, s'aligne sur la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

4. Profils de formation

4.1 Profils de formation des élèves et des enseignants

Les profils de formation des élèves et des enseignants renvoient à la manière dont on décrit, organise et analyse leurs parcours d'apprentissage ou de développement professionnel. C'est une notion utilisée en pédagogie et en planification éducative pour comprendre les besoins, les acquis et les perspectives de chaque acteur du système scolaire.

Les profils de formation des élèves doivent tenir compte :

- Le parcours scolaire : matières, compétences, niveaux.
- Les caractéristiques personnelles : styles d'apprentissage, acquis, aptitudes, difficultés spécifiques.
- Les objectifs éducatifs : ce que l'élève doit maîtriser à chaque étape (par exemple, compétences citoyennes, savoirs scientifiques, aptitudes pratiques).
- L'orientation : choix de filières, spécialisation, insertion professionnelle ou académique.

Les profils de formation des enseignants prennent en compte :

- La formation initiale : diplômes, spécialisation disciplinaire, préparation pédagogique.
- La formation continue : perfectionnement, ateliers, certifications, recherche-action.
- Les compétences professionnelles : gestion de classe, didactique, évaluation, intégration des TIC.
- L'identité professionnelle : valeurs éducatives, engagement citoyen, rôle dans la communauté scolaire.

- Les acquis d'expériences : les expériences professionnelles accumulées.
- Ces profils permettent aux enseignants :
- D'adapter leurs méthodes d'enseignement aux besoins des élèves et de mieux planifier leur progression
- D'identifier leurs compétences à renforcer ou à développer et à aligner leurs pratiques avec les réformes curriculaires et les attentes sociales.
- De considérer leurs profils comme un outil de pilotage. En ce sens, les profils aident à concevoir des programmes cohérents, à assurer la qualité et à favoriser l'équité.

4.2 Fonctions et usages des profils

Les profils de formation ne constituent pas uniquement des référentiels descriptifs des acquis attendus ; ils jouent également un rôle central dans l'alignement curriculaire du système éducatif. À ce titre, chaque profil doit être explicitement articulé aux compétences à développer, aux contenus d'apprentissage, aux pratiques pédagogiques ainsi qu'aux dispositifs d'évaluation. Les compétences définies dans les profils doivent pouvoir être observées, mobilisées et évaluées à travers des situations d'apprentissage et des modalités d'évaluation cohérentes avec les finalités éducatives poursuivies. Dans cette logique, l'évaluation ne se limite pas à la vérification des connaissances acquises, mais constitue un outil de régulation, de certification et d'amélioration des apprentissages, permettant de mesurer le degré d'atteinte des profils de sortie attendus aux différents niveaux du système éducatif.

4.3 Les profils de formation de l'élève

Les profils d'entrée

- **Préscolaire - Éducation de la petite enfance-**
- Condition principale : Âge : 3 à 5 ans pour l'école maternelle et l'Espace Communautaire d'Éveil (ECE) et 5 ans pour la classe pré-primaire,
- L'enfant doit :
 - Avoir atteint un niveau minimal de développement physique (autonomie de base : propreté, alimentation) ;
 - Être capable de comprendre et suivre des consignes simples et de communiquer oralement dans une langue familière ;
 - Manifester une curiosité naturelle et une capacité à interagir avec les autres (socialisation).

- **École primaire – Six premières années de l'éducation de base**

- Âge officiel : 6 ans
- L'élève doit disposer de prérequis tels que :
 - Langage oral et gestuel fonctionnel (exprimer ses besoins, comprendre) ;
 - Notions de base : identification des couleurs, des formes, des objets et repérage simple dans l'espace ;
 - Habitudes comportementales : écouter, respecter des règles simples, travailler en groupe ;
 - Tenir compte des enfants à besoins spécifiques.

- **Cycle terminal de l'éducation de base (CTEB)**

- Âge officiel : 12 ans
- Avoir réussi à l'Examen National de Fin d'Études Primaires (ENAFEP) et obtenu le certificat de fin d'études primaires
- L'élève doit avoir acquis des :
 - Compétences fondamentales
 - Lire et comprendre des textes simples
 - Écrire correctement (phrases, petits textes)
 - Maîtriser les bases du calcul
 - Compétences transversales :
 - Esprit critique élémentaire
 - Capacité à résoudre des problèmes simples
 - Autonomie dans le travail scolaire
 - Attitudes et valeurs
 - Discipline et sens de l'effort
 - Respect des normes sociales et scolaires

- **Humanités**

(L'accès aux humanités en RDC se fait après le Cycle Terminal de l'Éducation de Base (CTEB), sanctionné par le brevet de fin d'études secondaires générales.)

- Avoir obtenu le Brevet du cycle terminal de l'éducation de base
- Avoir 15 ans
- L'élève doit avoir acquis des :
 - Compétences fondamentales
 - Lire et comprendre des textes simples

- Écrire correctement (phrases, petits textes)
- Maîtriser les bases du calcul
- Compétences transversales
 - Esprit critique élémentaire
 - Capacité à résoudre des problèmes simples
 - Autonomie dans le travail scolaire
 - Attitudes et valeurs
 - Discipline et sens de l'effort
 - Respect des normes sociales et scolaires
- Début d'orientation personnelle (intérêts, goûts et aptitudes)
- Spécificité pour les Humanités pédagogiques renouvelées (HPR)
- Pour entrer dans certaines filières (comme les HPR), on attend en plus : § Un niveau satisfaisant en langues d'enseignement § Un intérêt pour la profession enseignante § Des dispositions relationnelles (communication, encadrement)

Les profils de sortie

Profil de sortie des élèves

Les profils de sortie de l'élève définissent le modèle de l'être humain et de citoyen que le système éducatif souhaite former à la fin d'un cycle donné (préscolaire, primaire et secondaire).

Ces profils permettent

- De définir un socle commun des compétences, des connaissances et des valeurs essentielles que chaque élève doit maîtriser
- Une cohérence pédagogique
- Une réponse aux besoins sociaux. Ces profils servent à :
 - L'élaboration des programmes et manuels scolaires
 - La conception de l'évaluation certificative
 - L'orientation scolaire et professionnelle des élèves

Préscolaire

À la sortie du cycle préscolaire, le jeune enfant doit faire montre :

- Du développement cognitif
- Du développement physique et psychomoteur
- Du développement social
- Du développement émotionnel et du
- Développement langagier

Primaire

À la fin du primaire, l'élève devra être capable de :

- Lire, comprendre et interpréter des textes simples en français et en langues nationales
- Écrire correctement des phrases, des petits textes cohérents
- Maîtriser des notions de base en mathématiques (calcul, résolution des problèmes simples;
- Comprendre des notions élémentaires en sciences (environnement, santé, hygiène)
- Résoudre les situations de la vie courante
- Appliquer des connaissances dans des contextes concrets
- Utiliser des outils simples (cahier, instruments de mesure...)
- Respecter les règles de vie en société et à l'école
- Travailler en groupe et coopérer avec les autres
- Faire preuve de discipline, de responsabilité et d'autonomie
- Incarner des valeurs essentielles : civisme et patriotisme, respect des droits humains, tolérance et paix, esprit critique et curiosité intellectuelle, respect de l'environnement
- Communication efficace (orale et écrite)
- Pensée critique et résolution des problèmes
- Créativité et initiative
- Capacité d'adaptation
- Capable de poursuivre les études secondaires avec succès

Secondaire

- Avoir des bases nécessaires pour réussir à l'université ou dans les instituts supérieurs
- Avoir la capacité de s'intégrer directement au marché du travail (pour ceux qui ont fait les humanités techniques et professionnelles)
- Avoir la conscience civique et être capable de participer à la vie sociale et politique.

Le diplômé du système éducatif congolais est capable :

D'exercer une citoyenneté active et responsable,

De préserver la mémoire nationale à travers la compréhension des enjeux liés au GENOCOST et à la culture de paix,

D'utiliser de manière critique, éthique et sécurisée les technologies numériques et l'intelligence artificielle,

De communiquer oralement en anglais dans des situations de la vie courante et professionnelle,

De gérer avec responsabilité des ressources et des projets grâce à une culture financière de base,

Et de faire preuve d'esprit d'initiative, d'innovation et d'entrepreneuriat au service du développement durable de sa communauté et de la Nation.

Formation des enseignants

Ces profils sont aussi appelés référentiels de compétences professionnelles de l'enseignant. Ils servent à (au):

- La normalisation de la profession
- L'établissement du profil type de l'enseignant recherché par la société congolaise et selon les standards internationaux
- L'orientation des partenaires techniques et financiers dans l'appui apporté au Ministère
- La professionnalisation du métier
- L'élaboration des curricula et des modules pour la formation des enseignants
- Recrutement et affectation des enseignants
- L'évaluation des performances des enseignants au cours des inspections scolaires
- L'autoévaluation, à l'autoformation
- La communication à tous les acteurs (pouvoir, encadreurs, enseignants, parents...) une vision consensuelle d'un enseignement/apprentissage réussi quel que soit le milieu. Les profils de l'enseignant sont un outil indispensable pour l'enseignant, l'élève-maître, les décideurs du système éducatif ainsi que les différents services qui s'occupent de la formation initiale et continue de l'enseignant.

4.4 Compétences professionnelles des enseignants

D'une façon générale, les compétences attendues du personnel enseignant se présentent de la manière suivante :

Champs	Compétences
Les compétences fondamentales	Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture : agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.
Les compétences fondamentales	Compétence 2 : Maîtriser la langue d'enseignement : communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.
Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 3 : Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage : concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation.
Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 4 : Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage : Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.

Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 5 : Évaluer les apprentissages : développer, choisir et utiliser les différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves.
Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 6 : Gérer le fonctionnement du groupe classe : organiser et gérer le fonctionnement du groupe classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 7 : Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves : mettre en place, dans le cadre d'un enseignement inclusif, des stratégies de différenciation pédagogique en vue de soutenir la pleine participation et la réussite de tous les élèves.
Les compétences relatives au travail fait avec et pour les élèves	Compétence 8 : Soutenir le plaisir d'apprendre : Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun.
Compétences relatives à la collaboration avec les autres	Compétence 9 : S'impliquer activement au sein de l'équipe école : Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
Compétences relatives à la collaboration avec les autres	Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté : Solliciter l'engagement des parents dans les apprentissages de leurs enfants et la vie à l'école, tout en contribuant à des actions de partenariat durable entre l'école et sa communauté
Compétences relatives au perfectionnement professionnel de l'enseignant	Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession : Analyser, évaluer et développer de manière continue toutes les facettes de sa pratique professionnelle et favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession enseignante en participant à la valorisation d'une culture professionnelle commune fondée sur l'entraide et la coopération
Compétences relatives au perfectionnement professionnel de l'enseignant	Compétence 12 : Maîtriser le numérique afin d'en faire bénéficier aux élèves ainsi qu'à l'ensemble d'acteurs éducatifs.
Compétences relatives au perfectionnement professionnel de l'enseignant	Compétence 13 : Agir en accord avec les principes éthiques de la profession : Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens durables de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe- école et la communauté éducative élargie.

Toutefois, les profils et le développement professionnel des enseignants varient selon les niveaux d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire...). À titre indicatif, voici les profils des enseignants du préscolaire et de l'éducation de base.

4.5 Profils de l'enseignant du préscolaire

Le personnel enseignant du préscolaire doit recevoir une formation initiale et continue, pertinente, structurée et adaptée aux besoins du développement du jeune enfant. Cette formation doit leur permettre de (d') :

- Protéger et assurer la sécurité, la santé et le bien-être de jeunes enfants
- Établir et maintenir des relations chaleureuses et attentives avec les enfants
- Planifier et mettre en place un programme d'activités adapté à tous les enfants et soutenant leur développement global
- Recourir à diverses techniques d'observation pour planifier/évaluer les activités et suivre le développement des enfants
- Reconnaître les signes d'un retard ou de difficultés et intervenir en conséquence
- Établir et maintenir des relations de collaboration avec les parents
- Établir et maintenir des relations de collaboration avec les collègues et les professionnels œuvrant dans la petite enfance et les autres acteurs du système éducatif
- Maintenir une pratique réflexive dans l'ensemble de son travail
- Faire usage des approches pédagogiques qui nécessitent l'utilisation des méthodes actives et participatives et des mises en situation éducative, centrées sur les jeux éducatifs
- Promouvoir chez l'enfant le développement cognitif, physique, psychomoteur, social, émotionnel et langagier

4.6 Profils de l'enseignant de l'éducation de base

L'enseignant de l'éducation de base doit avoir un niveau de formation requis, de préférence le niveau postsecondaire (2 ou 3 ans) et être capable de (d') :

- Utiliser ses connaissances disciplinaires, didactiques, numériques, psychologiques et des contenus des programmes éducatifs pour organiser et planifier les activités d'enseignement/apprentissage et d'évaluation dans sa classe
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré de construction des compétences chez les élèves de façon continue et objective
- Porter un regard critique et épistémologique sur les contenus des programmes
- Construire et traiter des situations appropriées à la culture et à l'environnement congolais
- Utiliser ses connaissances linguistiques en langues premières (nationale) et en langues secondes (français, anglais...) pour communiquer correctement à l'oral comme à l'écrit
- Pratiquer l'enseignement multilingue des domaines linguistiques et non-linguistiques

- Utiliser les principes de l'enseignement de l'oral et de la lecture/écriture dans une perspective multilingue
- Se mobiliser dans son développement professionnel par l'autoformation et l'autoévaluation
- Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant sa formation continue
- Collaborer avec sa hiérarchie, ses pairs, ses apprenant(e)s, les parents de ses apprenant(e)s, la communauté et autres partenaires dans le contexte éducatif congolais
- Agir en éducateur de façon éthique et responsable en respectant les règles, normes et obligations liées à sa profession
- Intégrer les enseignements transversaux dans la planification de son enseignement, les prévisions de matières, aussi bien dans les séquences didactiques que dans les pratiques de classe
- Sensibiliser sa communauté sur le Genre, l'Inclusion Sociale (GIS) et les autres enseignements transversaux

4.7 Perspectives

Si les profils d'entrée ont une fonction de sélection et d'orientation, les profils de sortie ont plutôt une fonction d'évaluation et de certification. Les référentiels de compétences des enseignants décrivent les compétences professionnelles d'un enseignant par rapport à différentes catégories de tâches, d'activités et de situations professionnelles. Il serait intéressant de mieux arrimer les profils d'entrée et de sortie aux référentiels de compétences à chacun des niveaux d'enseignement. Il serait également utile de mieux établir une continuité entre les différents profils afin de dégager un réel continuum pour l'éducation de base entre le primaire et le CTEB. Ce n'est que mieux articulés entre eux que ces profils et ces référentiels pourront réellement s'aligner sur la vision et aux missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

5. Ressources éducatives

5.1 Introduction

Cette section décrit les ressources éducatives auxquelles les acteurs de l'éducation peuvent se référer dans les différentes tâches de leurs pratiques professionnelles. Ces ressources sont diverses, depuis les ressources matérielles jusqu'aux ressources numériques, en passant par les programmes éducatifs et le personnel éducatif.

Les ressources éducatives jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage et le développement des compétences. Elles regroupent l'ensemble des supports utilisés pour enseigner, apprendre et approfondir les connaissances, comme les manuels, les bibliothèques, les plateformes numériques, les vidéos, les exercices interactifs et les outils pédagogiques.

5.2 Problématique de ressources éducatives

Aujourd'hui, l'accès à des ressources éducatives variées permet de rendre l'apprentissage plus flexible, plus inclusif et mieux adapté aux besoins de chaque apprenant.

Les technologies numériques, en particulier, facilitent l'accès à l'information et offrent de nouvelles possibilités d'enseignement à distance, de collaboration et d'autoformation. Cependant, la qualité, la pertinence et l'accessibilité de ces ressources restent des éléments essentiels. Il est important de privilégier des contenus fiables, bien structurés et adaptés au niveau des apprenants afin de garantir une meilleure expérience éducative.

La politique des ressources éducatives en République Démocratique du Congo (RDC) s'inscrit dans un ensemble de textes juridiques, stratégiques et programmatiques qui encadrent la production, la distribution, l'utilisation et la gouvernance des manuels scolaires et autres supports pédagogiques.

La Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national encadre la mise à disposition des manuels scolaires et supports didactiques et précise le rôle de l'État dans la régulation des contenus éducatifs.

La Politique nationale du manuel scolaire (2017, actuellement en révision) et les directives ministérielles encadrent :

- la production, homologation et validation des manuels ;
- les normes de qualité pédagogique et linguistique ;
- les mécanismes de distribution et d'accessibilité ;
- la régulation du marché du livre scolaire.

La vision de la RDC est de construire un écosystème national durable de ressources éducatives libres au service d'une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous en République Démocratique du Congo.

Ces ressources sont variées et prennent des formes différentes.

5.3 Typologie des ressources éducatives

L'ensemble des ressources éducatives est organisé en différentes catégories. Celles-ci sont organisées dans la typologie ci-dessous qui propose les composantes suivantes :

Ressources pédagogiques et didactiques

- Manuels scolaires conformes aux programmes nationaux
- Guides pédagogiques et documents d'accompagnement
- Cahiers d'exercices et outils d'évaluation
- Matériels didactiques (supports visuels, kits scientifiques, cartes, etc.), ressources humaines.
- Enseignants qualifiés
- Inspecteurs de l'enseignement
- Conseillers pédagogiques
- Formateurs des institutions de formation initiale et continue
- Autres personnes ressources. Ressources numériques et technologiques
- Plateformes d'apprentissage en ligne
- Contenus numériques éducatifs
- Équipements informatiques et audiovisuels
- Ressources éducatives libres (REL)
- Intelligence artificielle (IA). Infrastructures et environnement d'apprentissage
- Salles de classe équipées et adaptées
- Bibliothèques scolaires
- Laboratoires scientifiques
- Espaces inclusifs pour les apprenants à besoins spécifiques Ressources communautaires et partenariales
- Contribution des communautés locales
- Participation des parents d'élèves
- Appui des organisations nationales et internationales

5.4 Principes directeurs

- L'intégration des ressources éducatives dans le COC repose sur les principes suivants :
- Équité et inclusion : garantir l'accès pour tous
- Qualité et pertinence : alignement avec les compétences visées

- Contextualisation : adaptation aux réalités locales
- Efficacité et durabilité : gestion rationnelle des ressources
- Innovation : intégration du numérique et des approches modernes

5.5 Structure institutionnelle de gestion des ressources éducatives

La gestion des ressources éducatives en République Démocratique du Congo repose sur une organisation structurée à trois niveaux :

Niveau National

Le pilotage est assuré par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC), à travers ses directions et services techniques, notamment :

- La Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique (DIPROMAD)
- L'Inspection Générale de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (IGEDU-NC)
- Les services en charge des technologies éducatives, et ces structures assurent :
- L'élaboration des politiques et normes
- La production et la validation des ressources Le contrôle de qualité et le suivi pédagogique

Niveau intermédiaire

Les Provinces Éducationnelles et les Inspections principales provinciales sont chargées de :

- La coordination de la mise à disposition des ressources
- Le suivi de leur utilisation
- L'encadrement pédagogique des établissements

Niveau local

Au niveau des établissements scolaires :

- Le chef d'établissement assure la gestion administrative et pédagogique des ressources
- Les enseignants exploitent les ressources dans les pratiques de classe
- Les comités scolaires et communautés appuient leur gestion

5.6 Cadre juridique et normatif

Cadre national

- Constitution de la République Démocratique du Congo (2006, telle que modifiée), Article 46 et 202 alinéa 19 et 23
- Loi n° 14/004 du 11 février 2014 portant enseignement national, article 196 et 197

- Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (2016–2025)
- Plan Intérimaire de l'Éducation (PIE)
- Programmes nationaux d'enseignement
- Décret n°14/028 du 18 novembre 2014 relatif à l'agrément des manuels scolaires ;

Cadre international

- Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4)
- Cadre d'action Éducation 2030
- Normes et orientations de l'UNESCO
- Appui opérationnel de l'UNICEF

Afin de garantir la cohérence des programmes éducatifs, des manuels scolaires, des ressources pédagogiques et des dispositifs d'évaluation avec les orientations définies par le COC, il est nécessaire de disposer d'outils permettant de vérifier explicitement leur conformité aux finalités et exigences du système éducatif congolais. Dans cette perspective, le COC prévoit une grille de conformité destinée à appuyer l'analyse, la validation et le suivi des programmes et ressources éducatives. Cette grille permet notamment d'apprécier le degré d'alignement des contenus, des compétences, des activités, des ressources et des modalités d'évaluation avec les finalités éducatives nationales, les priorités curriculaires, les exigences d'inclusion, les enjeux de citoyenneté, de mémoire, d'employabilité, de numérique éducatif et de progression linguistique. Les principaux critères de contrôle proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Question de contrôle	Statut
Finalités	Le programme précise-t-il le profil de sortie ou les compétences qu'il contribue à construire ?	Oui / Partiel / Non
Alignement	Compétences, contenus, activités, ressources et évaluations sont-ils cohérents ?	Oui / Partiel / Non
	Cadres nationaux de référence pertinents sont-ils pris en compte ?	
Fondamentaux	Lecture, écriture, calcul, raisonnement et communication sont-ils pris en compte selon le niveau ?	Oui / Partiel / Non
Citoyenneté et mémoire	Valeurs républicaines, paix, GENOCOST et lutte contre les antivaleurs sont-ils intégrés avec prudence et rigueur ?	Oui / Partiel / Non

Employabilité	Le programme comporte-t-il des situations liées au travail, aux métiers, à l'entrepreneuriat ou à la production ?	Oui / Partiel / Non
IA et numérique	Les compétences numériques ou IA sont-elles adaptées à l'âge, au contexte et à la sécurité des données ?	Oui / Partiel / Non
Langues	Le programme contribue-t-il à la progression linguistique attendue, y compris l'oral d'anglais lorsque pertinent ?	Oui / Partiel / Non
Inclusion	Le programme prévoit-il des adaptations pour filles, vulnérables, besoins spécifiques et contextes défavorisés ?	Oui / Partiel / Non
Évaluation	Les critères sont-ils observables et alignés sur les compétences ?	Oui / Partiel / Non
Charge horaire	Le volume de contenus est-il compatible avec le temps scolaire ?	Oui / Partiel / Non

5.7 Perspectives

Les ressources sont variées. Toutefois, les ressources éducatives libres (REL) devraient faire l'objet d'une attention particulière. Elles contribuent à démocratiser l'éducation (UNESCO, 2015). En effet, il s'agit de matériels d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche qui sont librement accessibles et réutilisables par tous, avec peu ou pas de restriction. Elles appartiennent au domaine public ou sont publiées avec une licence ouverte permettant leur accès, leur utilisation, leur adaptation et leur redistribution gratuits. Pour aligner les ressources pédagogiques à la dimension 'inclusion' de la vision du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, les REL devraient faire l'objet d'une analyse en profondeur. Quelles sont celles qui sont accessibles et pertinentes pour la RDC, tout en étant en phase avec la vision et les missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté ?

Quelles que soient les ressources et leurs fonctions, elles doivent respecter les orientations prescrites par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Au-delà des consignes classiques relatives aux ressources éducatives, en RDC, celles-ci doivent se conformer aux dimensions suivantes :

Ressources	Orientations prescrites
Manuels scolaires, guides pédagogiques, didacticiels, supports pédagogiques, ressources en ligne, etc.	<p>L'approche prescrite pour les apprentissages scolaires est une approche qui vise le développement de compétences par les élèves à travers leurs activités en situations. Une telle approche suppose que les ressources éducatives, quelles que soient celles-ci, placent les élèves face à des situations qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sont alignées sur les orientations du COC ; ▪ sont alignées sur les contenus des programmes éducatifs ; ▪ sont organisées autour d'un certain nombre de savoirs essentiels qu'il est réaliste d'envisager sur le temps effectif de présence en classe des élèves et des enseignants sur une année scolaire, pour qu'un apprentissage en profondeur de ces savoirs essentiels puisse se concrétiser ; ▪ sont plus qu'un simple récit plaçant l'activité des élèves en contexte ; ▪ confrontent l'élève à un défi ou des questions qui le mettent en activité ; ▪ définissent les actions que les élèves doivent réaliser sur un certain nombre de ressources pertinentes pour le traitement de la situation ; ▪ précisent les critères, les modalités d'évaluation et les seuils de maîtrise des compétences.

6. Évaluation, certification des élèves et passerelles

L'évaluation est un élément clé dans un système éducatif. Elle ne s'occupe pas seulement de vérifier les acquis des élèves. Elle joue aussi un rôle important dans la gouvernance d'un système éducatif.

6.1 Évaluation des apprentissages

L'évaluation de la performance des élèves est un processus continu qui vise à mesurer les acquis et les performances de l'élève par rapport aux objectifs fixés par le programme national. Elle sert à la fois de diagnostic, de régulation et de sanction des études. Le système éducatif congolais utilise plusieurs formes d'évaluations souvent basées sur l'approche par compétences (APC).

Évaluation diagnostique

L'évaluation diagnostique est une forme d'évaluation réalisée avant le début d'un apprentissage ou d'une séquence pédagogique. Elle permet à l'enseignant de connaître le niveau réel des apprenants afin d'adapter son enseignement.

L'évaluation diagnostique permet également d'orienter avec pertinence un élève vers un niveau d'étude qui lui convient.

Évaluation formative

L'évaluation formative se déroule pendant les activités d'enseignement-apprentissage en classe (interrogations, devoirs en classe, exercices). Son but est d'informer l'élève et l'enseignant sur le degré de maîtrise des acquis et d'identifier les difficultés pour y remédier immédiatement (régulation). Elle n'est généralement pas la sanction finale.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative intervient à la fin d'une période (fin de trimestre, fin de semestre ; fin d'année scolaire). Elle attribue une note chiffrée pour classer l'élève et déterminer le passage à la classe ou niveau supérieur ou l'obtention d'un niveau d'études.

Évaluation certificative

L'évaluation certificative consiste à la délivrance d'un diplôme ou d'un certificat reconnaissant la fin d'un cycle.

La certification est l'acte par lequel l'État, via le Ministère ayant les attributions de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, reconnaît officiellement la fin d'un cycle d'études et la réussite de l'élève aux examens nationaux correspondants, ce qui lui ouvre l'accès au niveau d'études suivant ou au marché du travail.

6.2 Certification nationale

La certification est l'acte par lequel l'État, via le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, reconnaît officiellement la fin d'un cycle d'études et la réussite de l'élève aux examens nationaux correspondants. Ce qui lui ouvre l'accès au niveau d'études suivant ou au marché du travail. La certification est concrétisée par la délivrance de Diplôme ou de certificat :

- La certification d'étude primaire (CEP) sanctionne la fin de six années d'étude primaire. Son obtention, après la réussite à l'Examen National de fin d'études primaires (ENAFEP) de la 6^{ème} année de l'éducation de base de l'ÉDU-NC, est une condition pour passer au niveau secondaire. L'instauration progressive du cycle de l'éducation de base de huit ans, le CEP évolue vers d'autres formes de certifications du niveau primaire
- L'examen d'État (EXETAT) est un examen national organisé par l'État pour certifier la

réussite des finalistes du cycle long des études secondaires et professionnelles

- Le test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle (TENASOSP) consiste à orienter l'élève vers les différentes filières des humanités en fonction de ses aptitudes.



6.3 Évaluation standardisée et assurance-qualité

Dans le cadre de la SSEF, la République Démocratique du Congo a mis en place un dispositif national d'assurance-qualité fondé sur l'évaluation standardisée des acquis scolaires, visant à renforcer le pilotage du système éducatif par la production d'indicateurs fiables.

À ce titre, la Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires (CIEAS), instituée par l'arrêté ministériel n° MINEPS-INC/CABMIN/0036/2016 du 27 février 2016, est chargée de concevoir, organiser et mettre en œuvre les évaluations standardisées, d'en analyser les résultats et d'en assurer la diffusion. Elle assure également la coordination de la

participation du pays aux évaluations régionales et internationales. Les résultats issus de ces évaluations constituent un outil d'aide à la décision, contribuant à l'amélioration des programmes d'enseignement, des pratiques pédagogiques et de la formation des enseignants, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de remédiation. Le dispositif national d'évaluation des acquis scolaires est structuré autour de la CIEAS, qui comprend une coordination, un service administratif et financier, ainsi que des services techniques spécialisés. Il est appuyé par des organes institués par l'arrêté ministériel n° MINEPST/CABMIN-ETAT/0116/2020 du 12 février 2020, notamment un comité consultatif, un comité technique et des comités provinciaux assurant le relais opérationnel au niveau déconcentré. Dans le cadre du présent cadre d'orientations curriculaires, l'évaluation standardisée est envisagée comme un levier stratégique au service de la qualité des apprentissages, de l'équité et de la performance globale du système éducatif.

6.4 Passerelles entre enseignement non formel et formel

L'article 115 de la Loi-Cadre de l'enseignement N°14 /004 du 11 février 2014 précise que le rattrapage scolaire est organisé en un cycle de 3 années.

Il correspond à la formation de base dispensée au niveau primaire de l'enseignement formel. Institué pour les enfants déscolarisés ou non scolarisés âgés de 9 à 14 ans et sanctionné par le certificat délivré après la réussite à l'Examen National de Fin d'Études Primaires (ENAFEP) de la 6ème année de l'éducation de base.

Les enfants qui réussissent à cet examen réintègrent le système d'éducation formelle au niveau de la 7ème année de l'éducation de base.

6.5 Perspectives

Le système d'évaluation, de certification et des passerelles en RDC est appelé à évoluer vers plus de qualité, d'équité et d'efficacité. Les principales orientations portent sur :

- Le renforcement de l'approche par situation pour le développement des compétences, afin d'évaluer des acquis plus complets (savoirs, savoir-faire, attitudes) ;
- La modernisation des dispositifs d'évaluation, notamment par l'intégration du numérique ;
- Le développement des évaluations diagnostiques nationales pour mieux piloter le système éducatif ;
- L'amélioration de la crédibilité des certifications et leur alignement sur des standards

reconnus ;

- Le renforcement des passerelles entre enseignement formel et non formel, pour favoriser l'inclusion ;
- La prise en compte de l'équité, notamment pour les apprenants vulnérables ;
- Le renforcement de la gouvernance de l'évaluation ;
- Une meilleure articulation entre formation et employabilité.

Toutes les formes d'évaluation envisagées doivent respecter les différentes orientations prescrites par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

Modalités d'évaluation	Orientations prescrites
Quelles que soient les formes d'évaluation envisagées.	Elles doivent être alignées : sur les orientations du COC ; sur les contenus des programmes éducatifs ; sur les apprentissages effectivement réalisés par les élèves en fonction des paramètres fluctuants du contexte de la vie et du calendrier scolaires ; sur les contraintes d'une approche par les situations pour le développement de compétences par les élèves.
Triptyque Évaluation - rétroaction - régulation	Au-delà des évaluations, les phases de rétroaction aux élèves eux-mêmes et à leurs familles ainsi que celles de régulation (activités de correction, de renforcement ou de dépassement) sont prévues et inscrites dans le calendrier scolaire
Évaluation formative	L'évaluation formative est intégrée aux pratiques pédagogiques et didactiques des enseignants.
Évaluation au terme de chacune des matrices du programme (ou unité de formation)	L'évaluation est multiple et porte autant sur les ressources que l'élève doit maîtriser que sur la compétence elle-même. L'évaluation au terme d'une matrice doit respecter une double dimension : <ul style="list-style-type: none">▪ l'évaluation de la maîtrise par l'élève, des ressources ;▪ l'évaluation de la compétence de l'élève, mise en place pour le traitement de la situation
Définition des seuils de maîtrise de la compétence	L'évaluation de la compétence s'établit au départ de critères et d'indicateurs qui permettent de préciser les seuils de maîtrise de la compétence : <ul style="list-style-type: none">▪ compétence maîtrisée ;▪ compétence en passe d'être maîtrisée ;▪ compétence encore inachevée, mais en cours de construction ;▪ compétence non acquise.
Évaluations certificatives : CEP/ ENAFEP ; TENASOSP ; EXETAT ; CIEAS	Toutes les évaluations certificatives doivent être alignées sur les orientations nationales prescrites dans le COC, les contenus des programmes éducatifs et la programmation des apprentissages scolaires réalisés dans le cadre du temps effectif passé en classe

CONCLUSION

Le COC de la RDC présente une variété d'orientations, correspondant à chacune des sections du document. Cette diversité reflète la complexité de tout système éducatif composé d'un nombre important de dimensions comme c'est le cas en RDC, depuis les structures administratives jusqu'à la salle de classe, nécessairement déterminées par les politiques éducatives.

Les sections retenues pour organiser la matrice du COC pour la RDC sont chacune impactées par des textes de politiques éducatives. L'ensemble des textes relevés pour chacune de ces sections est important et peut offrir une image de dispersion, voire d'incohérence. Des politiques des langues de l'enseignement et des langues enseignées, en passant par celles relatives à l'obligation scolaire ou la gratuité ou encore la mise en œuvre de telle ou telle réforme, la variété des politiques éducatives rassemblées dans le COC offre un risque d'éparpillement.

Il s'agit toutefois d'analyser ces textes de politique éducative, et de les organiser en un faisceau de ressources pour le système éducatif en les alignant systématiquement sur la cible du Chef de l'État, sur la vision et aux missions du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Le document-cadre des orientations curriculaires (COC) joue ce rôle. Il permet le passage des politiques éducatives depuis leur développement dans les sphères politiques du législateur jusqu'à la pratique de la classe et jusqu'aux élèves. Ces orientations, lues à travers le prisme de la vision et des actions prioritaires du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, deviennent alors des forces pour assurer la cohérence pour le développement et la mise en œuvre des réformes envisagées.

Passeur des politiques éducatives depuis les perspectives développées par le législateur, jusqu'à leur mise en œuvre sur le terrain, le COC devient alors un outil curriculaire important. S'il permet de préparer les réformes curriculaires et d'en assurer la cohérence, dans un véritable dialogue politique, il est aussi un support pour le partage des politiques éducatives avec tous les partenaires de l'éducation. En ce sens, l'efficacité d'un COC est fonction d'une large diffusion dans toutes les sphères du système éducatif et auprès de tous les acteurs de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Constitution de la République Démocratique du Congo, 2006, telle que modifiée en 2011.
- Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.
- Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Plan quinquennal 2024-2029.
- Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté. Programme National d'Éducation à la vie (PNEV).
- Ministère de l'Éducation Nationale en RDC. Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025.
- Programme d'action du Gouvernement 2024-2028.
- Ordonnance-Loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique en République Démocratique du Congo.
- Présidence de la République Démocratique du Congo. Plan national du numérique Horizon 2025.
- Rapport général de l'atelier résidentiel d'élaboration du cadre d'orientations curriculaires, Mbanza-Ngungu, 6-12 avril 2026.
- Jonnaert, Ph., Mukendi, P. et Nsuangana, M. (2022). Vers un cadre d'orientations curriculaires pour une éducation de base en République Démocratique du Congo.
- Jonnaert, Ph., Depover, C. et Malu, R. (2020). Curriculum et situations. Un cadre méthodologique pour le développement des programmes éducatifs.
- Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (2025). Introduction de l'épreuve orale d'anglais à l'Examen d'État dès l'édition 2026.
- Présidence de la RDC (2025). Table ronde pour l'appropriation du GENOCOST ; appel à l'intégration progressive de cette mémoire dans le système éducatif.
- UNESCO (2015). Éducation 2030. Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD 4.
- UNESCO (2023). Guidance for generative AI in education and research.
- UNESCO (2024). AI competency framework for students.
- UNESCO (2024). AI competency framework for teachers.
- UNESCO (2025). Les langues comptent : orientations mondiales pour l'éducation multilingue.

ANNEXES

Annexe 1 - Canevas type d'un programme éducatif

Le présent canevas sert à traduire les orientations du COC dans les programmes éducatifs. Chaque programme indique le cycle, le niveau, le domaine d'apprentissage ou la discipline concernés. Il explicite sa contribution au profil de sortie du cycle, aux compétences attendues, aux orientations transversales et aux modalités d'évaluation.

Rubrique	Contenu attendu
Intitulé du domaine ou de la discipline	Nom, niveau, cycle, volume horaire, prérequis et finalités.
Contribution au profil de sortie	Compétences du profil que le programme contribue à construire.
Compétences attendues	Compétences formulées en verbes observables et situées.
Contenus essentiels	Savoirs, notions, méthodes, attitudes et valeurs indispensables.
Situations d'apprentissage	Situations contextualisées, problèmes, projets, activités pratiques.
Progression	Organisation par périodes, séquences ou unités.
Ressources	Manuels, guides, matériel local, ressources numériques, REL et supports en langues.
Évaluation	Modalités, critères, tâches, indicateurs et remédiation.
Inclusion et différenciation	Adaptations selon besoins, genre, handicap, contexte et langue.
Transversalités	Citoyenneté, GENOCOST, paix, IA, numérique, environnement, entrepreneuriat, santé et langues.

Annexe 2 - Matrice de déclinaison des orientations transversales

Cette matrice sert de contrôle de progressivité. Elle ne crée pas de nouvelles disciplines ; elle précise comment les orientations doivent être intégrées dans les disciplines, projets, situations d'apprentissage, évaluations, manuels, guides et formations.

Citoyenneté, civisme de base et engagement républicain

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Règles simples, respect de soi et des autres, entraide, premiers symboles, coopération par le jeu.
Primaire	Civisme de base, règles de classe et d'école, protection des biens scolaires, entraide, respect des symboles.
CTEB	Droits, devoirs, institutions, unité nationale, lutte contre les antivaleurs, débats encadrés.
Humanités générales	Civisme engagé, analyse de situations publiques, débat argumenté, État de droit, projets communautaires.
HPR	Didactique de la citoyenneté, gestion de débats, conception de situations d'éducation civique.
Humanités techniques et professionnelles	Éthique du travail, droits et devoirs du travailleur, biens communs, discipline, qualité et intégrité.

GENOCOST, mémoire, vérité et paix

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Respect de la vie, empathie, protection, paix et solidarité sans exposition à la violence.
Primaire	Mémoire adaptée, respect des victimes, paix, biens communs, premiers repères sur nation et ressources.
CTEB	Ressources naturelles, conflits, droits humains, unité nationale, cartes simples, responsabilité citoyenne.
Humanités générales	Analyse historique, économique, juridique et géopolitique ; justice, réparations, non-répétition, sources.
HPR	Didactique de la mémoire, gestion des émotions, prévention des discours de haine, ressources validées.
Humanités techniques et professionnelles	Ressources, production, souveraineté économique, chaînes de valeur, corruption, biens communs.

Travail, employabilité, entrepreneuriat et culture financière

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Autonomie, soin du matériel, coopération, petits services, jeux symboliques liés aux métiers.
Primaire	Besoins, ressources, épargne symbolique, entretien du matériel, petits projets et découverte des métiers.
CTEB	Budget simple, coût, prix, épargne, métiers locaux, mini-projets et résolution de problèmes pratiques.
Humanités générales	Projet personnel, orientation, étude de marché simple, plan d'action, économie locale.
HPR	Didactique des projets, accompagnement de mini-projets, évaluation de productions d'élèves.
Humanités techniques et professionnelles	Projet productif, stage, calcul professionnel, coût de production, qualité, gestion de stock, auto-emploi.

Numérique, IA éthique et pensée critique

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Pas d'usage autonome ; découverte encadrée d'images, sons ou objets ; priorité au langage et au jeu.
Primaire	Usage simple, sûr et guidé ; protection de soi ; recherche guidée ; respect d'autrui en ligne.
CTEB	Recherche, tri, vérification, données, biais, tableur simple, mini-projets et sécurité numérique.
Humanités générales	IA éthique, vérification des sources, citation, plagiat, biais, comparaison de productions, limites.
HPR	IA pédagogique, différenciation, remédiation, évaluation, adaptation de supports, protection des données.
Humanités techniques et professionnelles	Numérique appliqué aux métiers, documentation technique, simulation, calcul de coûts, portfolio numérique.

Inclusion, genre, protection et équité

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Accueil de tous, sécurité affective, attention aux vulnérables, jeux inclusifs.
Primaire	Participation filles-garçons, supports adaptés, lutte contre stéréotypes, respect des besoins spécifiques.
CTEB	Aménagements raisonnables, prévention des discriminations, accès équitable aux activités scientifiques et pratiques.
Humanités générales	Analyse des inégalités, droits humains, genre, inclusion, projets et débats.
HPR	Différenciation, adaptation des supports, observation des besoins, inclusion dans la gestion de classe.
Humanités techniques et professionnelles	Accès équitable aux filières techniques, sécurité en atelier, lutte contre stéréotypes de métiers.

Environnement, ressources naturelles et économie durable

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Observation du milieu, plantes, eau, propreté, soin de l'espace scolaire.
Primaire	Hygiène, déchets, plantes, eau, propreté, jardin scolaire et observation simple.
CTEB	Écosystèmes, ressources, risques, déchets, liens environnement-santé-économie-conflits.
Humanités générales	Gestion durable, climat, économie des ressources, exploitation responsable, projets communautaires.
HPR	Didactique de l'environnement, projets scolaires, ressources locales et développement durable.
Humanités techniques et professionnelles	Gestion responsable des ressources, sécurité, économie circulaire, production durable et risques professionnels.

Santé, sécurité, compétences de vie et résilience

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Hygiène, sécurité corporelle, expression des émotions, confiance et routines protectrices.
Primaire	Hygiène, nutrition, sécurité routière, prévention des violences, gestion des émotions.
CTEB	Compétences de vie, prévention des risques, sécurité numérique, premiers secours adaptés.
Humanités générales	Prévention, santé, responsabilité, débat sur les risques sociaux, résilience et sécurité numérique.
HPR	Gestion de classe sûre, repérage des vulnérabilités, prévention des violences, accompagnement psychosocial de base.
Humanités techniques et professionnelles	Sécurité au travail, gestes sûrs, santé au travail, prévention des accidents, hygiène et qualité.

Langues, plurilinguisme et anglais oral

Niveau	Déclinaison attendue
Préscolaire	Langue nationale ou du milieu comme langue d'éveil, de socialisation et d'interaction.
Primaire	Langue nationale ou du milieu comme appui ; français oral puis écrit ; compréhension et expression progressives.
CTEB	Français comme langue d'enseignement ; langues nationales comme ancrage ; bases d'anglais oral.
Humanités générales	Préparation à l'oral d'anglais, exposés, interactions, compréhension orale, anglais pour recherche et ouverture.
HPR	Didactique de l'oral, enseignement bi-plurilingue, évaluation de l'expression orale.
Humanités techniques et professionnelles	Anglais professionnel de base, consignes techniques, présentation d'un produit, métier, procédure ou projet.

Mai 2026



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

02, Avenue des Ambassadeurs,
Kinshasa-Gombe, B.P: 3163 KIN 1
République Démocratique du Congo

Tél. : (+243) 840018006
sgc@eduquepsp.education
edu-nc.gouv.cd